

ECTIF

COLLECTIF

LIVRE VERT

**pour une nouvelle ambition culturelle
de la Région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie**

ARTS

*Collectif régional arts et culture
Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie*

ET

*arts plastiques
cinéma & audiovisuel
livre & lecture
musiques actuelles
musique classique
spectacle vivant*

URE

CULTURE

COLLECTIF

RÉGIONAL

ARTS

ET

CULTURE

Sommaire

introduction..... 2

arts plastiques..... 4

cinéma & audiovisuel..... 10

livre & lecture..... 16

musiques actuelles..... 22

musique classique..... 28

spectacle vivant..... 34

50° nord - Réseau transfrontalier d'art contemporain

Actes Pro - Association de compagnies professionnelles de spectacle vivant

AFO - Association Française des Orchestres

Artoiscope - Réseau des professionnels de l'Art et des Spectacles en Artois

Le CAAP - Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens

Le Cipac - Fédération des professionnels de l'art contemporain

Le Collectif Jeune Public Nord – Pas-de-Calais

Le CR2L Picardie - Centre Régional Livre et Lecture

Le CRLI - Centre Régional des Lettres et du Livre Nord - Pas de Calais

La FEDELIMA - Fédération des Lieux de Musiques Actuelles

Les Forces Musicales - Syndicat professionnel des opéras, orchestres, festivals d'art lyrique et musique classique

La FRAAP - Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

Nord – Pas-de-Calais en Scène

Le Patch - Pôle des musiques actuelles en Picardie

La PIL - Plateforme Interprofessionnelle du Livre en région Hauts-de-France

Pôle National Cirque

Pôle Nord

Le RAOUL - Réseau des Musiques Actuelles en Nord-Pas-de-Calais

Le Réseau de Scènes en Picardie

Les Réseaux cinéma et éducation aux images des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie

Le RésO Picardie

ROF - Réunion des Opéras de France

Le SMA - Syndicat des Musiques Actuelles

Le SNAP-CGT

Le SNSP - Syndicat national des Scènes publiques

Le Synavi - Syndicat des arts vivants, regroupant des compagnies artistiques indépendantes

Le Syndeac - Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles

et des artistes et collectifs indépendants

Inscrit dans le processus ouvert d'élaboration de la politique culturelle de la Région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie, le présent Livre vert est une nouvelle contribution du Collectif régional arts et culture (CRAC) qui réunit des professionnels des arts et de la culture mobilisés dans un processus de co-construction.

Avec ses forces et ses faiblesses, l'espace régional élargi implique de renouveler les enjeux de développement artistique et culturel, d'aménagement équitable et durable du territoire. Des complémentarités existent, de nouvelles sont à activer à partir des initiatives prises au sein de réseaux actifs à renforcer ou d'autres à créer pour la structuration et la reconnaissance d'un écosystème ouvert.

Le CRAC, par la conception d'un livre blanc dans le cadre de la campagne des élections régionales, a dressé des constats et formulé de premières propositions sectorielles.

Xavier Bertrand, Président du Conseil régional et François Decoster, Vice-président délégué à la culture, ont affirmé leur ambition culturelle, avec une augmentation de 70 à 110 millions d'euros du budget de la culture d'ici la fin du mandat. Le CRAC salue cette ambition ainsi que l'engagement de l'exécutif régional dans la démarche de co-construction proposée.

Chaque secteur artistique et culturel représenté au sein du CRAC a ainsi organisé au premier trimestre 2016 la consultation de ses différents acteurs et professionnels : artistes et auteurs, enseignants et chercheurs, réseaux et agences, institutions et structures associatives de différentes dimensions, sociétés, etc.

Avec ce Livre vert, nouvelle étape dans sa réflexion et ses préconisations, le CRAC se tient à la disposition de la Région pour nourrir, tout espace de dialogue et de concertation, de l'expertise des acteurs et des professionnels qui le composent, et pour mobiliser largement les secteurs concernés.

D'ores et déjà, et pendant toute la durée du mandat, il se veut un interlocuteur régulier pour discuter de la mise en œuvre des orientations qui seront prises et de leur évaluation.

Sur la base de ces consultations et dans une ambition culturelle partagée pour la région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie, le CRAC souhaite le respect et l'affirmation des valeurs et des principes suivants :

1. **une région soutien des arts et de la culture** avec pour fondement de son action :
 - la liberté et la diversité de création et de programmation, le soutien aux pratiques artistiques et à l'émergence ;
 - la circulation des artistes et des œuvres par la diffusion en région et le rayonnement national et international de la création régionale, l'inscription européenne et l'ouverture au monde ;
 - la démocratisation et l'équité territoriale, favorisant diversité et spécificité des acteurs et des initiatives artistiques et culturelles, dans un maillage territorial qui permette leur accès au plus grand nombre et garantisse les droits culturels des personnes ;
 - le développement de réseaux aux amplitudes différentes et aux connexions multiples : locales, régionales, nationales, transfrontalières, européennes et internationales ;
 - le soutien à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et en direction de tous les publics, en assurant son inscription dans l'enseignement primaire, secondaire, professionnel et supérieur, et plus largement dans les structures hors champ scolaire, en prenant appui sur les projets d'éducation artistique et culturelle initiés par les artistes et acteurs culturels, en favorisant le développement de la créativité et des pratiques artistiques ;
 - l'affirmation des capacités du champ artistique et culturel à contribuer à la lutte contre l'illettrisme, favoriser l'acquisition d'une lecture critique du monde, l'éducation aux médias et l'usage des outils numériques ;
 - le soutien à l'emploi culturel et à l'activité artistique dans le respect des réglementations attachées aux droits des artistes et auteurs, le développement de plans de formation adaptés, l'accompagnement des porteurs de projets artistiques et culturels (plus particulièrement dans le champ de l'économie sociale et solidaire, le développement et l'accès à la ressource nécessaire à l'expression des initiatives et au développement des projets) ;
 - le développement d'une politique culturelle en synergie avec les autres politiques publiques régionales, concernant l'emploi, l'économie, l'innovation et le développement, la formation initiale, l'enseignement supérieur et la recherche, l'aménagement du territoire, le développement durable, les transports, le tourisme.
2. **une région partenaire des opérateurs** dans toute leur diversité et toutes leurs spécificités, plutôt qu'une région qui s'inscrive comme opératrice de projets ou d'événements et dont son schéma de développement artistique et culturel est lié à un règlement d'intervention précis lui-même associé à des crédits d'intervention identifiés.
3. **une région investie dans la durée** aux côtés des acteurs culturels en privilégiant le conventionnement pluriannuel plutôt que la logique à court terme des appels à projets, qui enferment l'action au lieu de l'encourager.
4. **une région impliquée dans la définition concertée des politiques culturelles** avec l'État, les Départements, les Intercommunalités et les Villes, notamment par la présence de la culture au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et par le choix de modes de conventionnement avec les collectivités territoriales qui ne conduisent pas à une délégation de la politique régionale, mais reposent sur une volonté d'équilibre territorial en s'appuyant sur la contractualisation avec les acteurs culturels.
5. **une région transfrontalière et européenne** qui encourage et soutient les projets de coopération et d'échange portés par les acteurs culturels, au travers notamment des programmes européens dont la collectivité régionale assure la gestion.

Les arts et la culture sont des biens communs vivants au service de l'intérêt général, du mieux vivre ensemble. Face à la globalisation, ils sont des ferments d'épanouissement et d'émancipation, d'apprentissage de la citoyenneté et de formation de l'esprit critique. Ils stimulent la découverte, la connaissance et la présence au monde de chacun, entrelacent contrat social et démocratie, identité et altérité. La société contemporaine est confrontée à de multiples et profondes mutations : politiques, sociales, culturelles, économiques, technologiques, environnementales. Elles interagissent tant sur l'individu et les groupes qui la composent que sur la place et le rôle des arts et de la culture, et ici plus particulièrement pour le secteur des arts plastiques et de l'art contemporain.

Ces évolutions systémiques s'imposent de fait au territoire nouvellement créé, celui de la Région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie qui rassemble six millions d'habitants. Depuis plus d'une année, les professionnels de la filière (1) analysent leurs spécificités et leurs singularités, dialoguent dans une démarche contributive, afin de produire une pensée renouvelée sur ce qui les réunit et sur ce qu'ils partagent. Sur un mode horizontal, ce mouvement solidaire se veut durable, inclusif et équitable.

Composé d'au moins 8 000 professionnels indépendants (2) et de 2 500 salariés issus de 200 organisations publiques et privées des secteurs marchand et non marchand, le secteur en question entend se définir de manière innovante. Dans une vision résolument engagée et porteuse de sens, l'ambition collective est l'émergence d'un pôle artistique et culturel actif, structuré et reconnu, dans l'espace transfrontalier et international où il entend participer de l'attractivité de la région.

Pour y parvenir et dès février 2015, 50° nord réseau transfrontalier d'art contemporain, initiateur et animateur de la réflexion, a réalisé un premier travail de prospection sur l'ensemble du territoire régional élargi. Il a permis de composer une base de données des professionnels de la filière. Tous furent conviés à participer aux différentes étapes de diagnostic et de réflexion. L'ouverture au plus grand nombre a été privilégiée tout comme la diffusion et le partage systématiques de la restitution des échanges avec tous.

À ce chantier de plusieurs mois dont la première contribution prit place dans le livre blanc du Collectif régional arts et culture (CRAC) en septembre 2015, plus d'une centaine de professionnels de la filière volontaires ont participé, représentant une constellation très vaste des typologies de métiers concernés. Née du travail de concertation enclenché par la fusion des régions, cette mobilisation, première du genre dans le champ des arts plastiques en région, est tout à fait remarquable à l'échelle nationale.

Au cours du premier trimestre 2016, trois axes ont orienté la réflexion, ceux communs aux différents secteurs représentés dans le CRAC :

- création artistique, soutien et valorisation, inscription européenne et ouverture au monde,
- démocratisation et équité territoriale,
- éducation artistique et culturelle.

À partir de ceux-ci et de leurs synergies avec les autres politiques publiques, trois grands domaines d'action et d'intervention s'imposent au secteur des arts plastiques :

1. création et enseignement supérieur,
2. éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et médiation culturelle,
3. un écosystème ouvert.

En outre, conforter un espace permanent de concertation et de co-construction des politiques publiques en faveur des arts plastiques s'avère essentiel à la structuration du secteur et à la reconnaissance de ses spécificités dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle politique culturelle régionale. Les conditions en seront réunies dans un échange pérenne des acteurs et des professionnels du secteur avec l'État, la Région, les Départements, les Intercommunalités et les Villes.

(1) les artistes-auteurs, designers ; les critiques d'art, commissaires d'exposition, éditeurs, consultants ; les directeurs d'institution responsables de lieux intermédiaires et indépendants, porteurs de projets artistique et culturel associatifs, conservateurs, entrepreneurs, galeristes, médiateurs culturels, administrateurs, régisseurs, chargés de production, de communication, coordinateurs, enseignants, chercheurs, étudiants à travers les projets institutionnels et labellisés : musées, fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art, fondations, écoles supérieures d'art, enseignements universitaires, laboratoires de recherche ; les autres structures conventionnées de résidence, de production, de diffusion, de recherche, d'éducation artistique et culturelle et de médiation culturelle, de la formation continue ; les projets municipaux, intercommunaux et départementaux ; les lieux intermédiaires et indépendants : fabriques, collectifs, espaces projets, artothèques, associations d'artistes, etc. ; le secteur marchand : galeries d'art, cabinets, studios, éditeurs ; la structuration : centres de ressources, réseaux, associations de professionnels, syndicats et fédérations.

(2) sources 2016 : Maison des artistes et Agessa. Ce chiffre n'inclut pas les assujettis de l'Agessa qui n'ont pas fait l'objet à ce jour d'un dénombrement en région des Hauts-de-France.

1- CRÉATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans le champ des arts plastiques, les artistes-auteurs prédominent sur les interprètes. Les œuvres créées ou diffusées auprès des publics ont un caractère unique : l'œuvre est originale. Elle peut occuper autant l'espace public – la ville, l'entreprise – que l'espace domestique, privé – la maison. Son ancrage dans une dimension patrimoniale publique est aussi un possible. Il induit une permanence qui deviendra dans la durée une part d'histoire conservée : acquisition par les collections publiques (musées et fonds régionaux d'art contemporain en premier lieu), commande publique, 1% artistique.

De fait, l'œuvre d'art s'inscrit de manière singulière dans le temps et dans l'espace, elle suscite ou est mise à l'épreuve de situations distinctes de création, de divulgation, d'itinérance, de relations et de contacts avec les publics.

La création est résolument ancrée dans la recherche. Les pratiques artistiques expérimentent de façon prospective et critique, participent de l'innovation, du questionnement de et par la pensée, de l'invention des formes et de leur renouvellement. L'activité artistique et les artistes sont détenteurs et porteurs d'une expertise qui peut agir dans les différents champs de mutation de la société.

Le soutien à la création artistique

- en favorisant la diversité et le développement équitable les différentes formes de création, d'expression, d'expérimentation et de recherche artistique ;
- en participant à la reconnaissance de la place et du rôle de l'artiste dans la société ;
- en développant un soutien à la qualification et à la formation professionnelle des artistes-auteurs, prenant compte des caractéristiques de l'activité professionnelle (spécificités liées au statut social, fiscal, juridique des artistes-auteurs et aux conditions économiques de développement de projets artistiques) notamment par :
 - le développement de l'offre de formation, pour les artistes éligibles et non éligibles aux fonds de formation professionnelle,
 - la valorisation sur un fonds de formation de la prise en charge et de la compensation du temps de formation pour les artistes-auteurs,
 - la mise en place de suivi post-formation et d'accompagnement par des lieux ressources ;
- en encourageant et accompagnant les relations de la création artistique avec l'innovation et la recherche, en créant les conditions d'échanges et de liens avec leurs différents champs, et en premier lieu : social, scientifique, technologique, médical ;
- en développant les aides et les dispositifs de soutien à la création, à l'innovation et à la recherche artistique ;
- en précisant leur ambition et leurs objectifs à l'égard des bénéficiaires ;
- en élargissant les possibles bénéficiaires ou destinataires :
 - opérateurs du secteur, éditeurs, critiques d'art, commissaires d'exposition, chercheurs, étudiants,
 - artistes-auteurs émergents et confirmés ;
- en intégrant la durée nécessaire à des processus longs et exigeants, à cette fin réunir les conditions d'un possible soutien pluriannuel, en étudiant le cas échéant :
 - les conditions de la convergence des aides de l'État et de la Région pour accroître l'amplitude ou l'ambition des projets soutenus, dans leurs enjeux, formes ou durées,
 - l'implication d'une structure (publique, associative ou privée) dans le processus d'accompagnement, d'accueil, de production, de diffusion ou d'édition ;
- en élargissant les domaines d'intervention de l'artiste-auteur, en requérant sa présence, sa contribution dans les appels à projets impliquant des financements publics (Région et autres), notamment dans les domaines urbain et social.

Les aides et les bourses concerneront :

- les aides individuelles à la création, à la production, à la formation professionnelle, à la recherche, à l'édition ;
- les aides à la mobilité, aux résidences, à l'accueil d'artistes ou de chercheurs extérieurs à la région, aux résidences croisées avec d'autres régions, d'autres pays en ou hors Europe ;
- les aides à l'aménagement d'atelier, de résidence, à l'équipement ou à l'investissement.

La convergence des projets artistiques et culturels des professionnels, d'une part, et des attentes des collectivités publiques, d'autre part, pourrait s'exprimer dans les interventions suivantes :

- le soutien à la création et au fonctionnement des activités artistiques et culturelles par la mise en place d'un accompagnement concerté à l'échelle régionale et la création de dispositifs d'aide. On favorisera une diversification des aides publiques adaptées à la nature et à la dimension des acteurs porteurs de projets et d'initiatives ;
- la connaissance et la promotion des artistes-auteurs et des œuvres, des initiatives et des projets des acteurs par :
 - la publicité faite aux bourses et aux aides allouées, par des moyens appropriés auprès des acteurs régionaux,
 - la création d'un forum régional annuel d'information, de partage de projets et de recherche de partenariats,
 - la création d'un portail régional documentaire et d'information pour les arts plastiques (modèle documents d'artistes – nord artistes, agenda, mise en ligne des collections régionales d'art moderne et contemporain) ;
- l'hébergement et l'accueil des artistes-auteurs, critiques d'art, commissaires d'exposition, opérateurs culturels dans les court, moyen et long termes ;
- l'énoncé d'une politique de création d'ateliers logement/résidence, dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine ou d'intervention en milieu rural, en veillant au lien indispensable avec un acteur culturel ; la région ayant pour compétence « le soutien à l'accès au logement, à l'amélioration de l'habitat » (Loi NOTRe) pourrait inciter, subventionner ou prendre en charge le surcoût lié à la spécificité de ces logements-outils de travail.

Le soutien public aux actions des commanditaires sera subordonné au respect :

- d'une contractualisation obligatoire entre les artistes et acteurs bénéficiaires ;
- du statut fiscal, social et juridique de l'artiste-auteur ;
- du code de la propriété intellectuelle (droits d'auteur et autres réglementations en vigueur) ;
- de l'attribution d'une rémunération pour toute implication dans le cadre d'appels à projet.

Une stratégie pour l'enseignement supérieur et la recherche en art

Le Conseil régional concentre les compétences obligatoires suivantes : formation, enseignement supérieur, recherche, internationalisation. Le soutien aux établissements d'enseignement supérieur artistique est donc un pilier de fondation pour toute politique vers la création. Il lui donne cohérence et visée à long terme. Ces engagements portent sur :

La recherche en art

L'enseignement supérieur artistique s'adosse à la création la plus contemporaine, sans notion de frontières, informée des enjeux échangés dans les mondes de l'art, tant théoriques et culturels que pratiques. Les pratiques artistiques pensent et expérimentent de façon prospective. Elles contribuent à la recherche en fournissant des modèles heuristiques autres et entretiennent des dialogues permanents avec les chercheurs. L'activité artistique contribue à l'innovation, par conséquent, les artistes doivent être considérés comme porteurs d'expertise.

Une offre cohérente

- mettre en cohérence l'offre de formation et de recherche régionale ART en favorisant la complémentarité entre les établissements de formation de l'éducation nationale (niveaux BTS), les établissements d'enseignement supérieur culture (Écoles d'art, École d'architecture), les départements des universités liés au secteur des arts plastiques (art, médiation culturelle, régie, muséologie, etc.) ;
- assurer l'articulation des établissements d'enseignement supérieur culture du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche régional ;
- garantir l'équité territoriale par la répartition géographique des sites qui permet un ancrage local tout en assurant un rayonnement et une interaction au niveau national et international ;
- garantir le développement des partenariats intersectoriels (conservatoires à rayonnement départemental, régional, national, scènes nationales, musiques actuelles) ; avec les autres associations de développement artistique et culturel sur l'ensemble du territoire régional et la mise en réseau à l'échelle nationale et internationale.

Un engagement volontariste

- soutenir et développer la spécificité des écoles supérieures d'art présentes sur le territoire (ESAD Amiens, ESAC Cambrai, ESA Dunkerque-Tourcoing, ESAD Valenciennes), établissements placés sous tutelle du Ministère de la culture, elles forment des artistes-auteurs ;
- permettre l'accès au plus grand nombre à l'enseignement supérieur ART par le soutien aux écoles préparatoires d'art publiques, à même de se positionner sur le champ de la création artistique ;
- permettre la mobilité inter-établissements des étudiants par la création d'un pass régional ferroviaire sur les TER et TER-GV dans le cadre des projets inter-sites ;
- poursuivre le développement des partenariats avec les quatre learnings centers régionaux, vecteur de dispositifs de recherche interdisciplinaires et de mise en partage avec les publics non initiés ;
- soutenir la mise en place et le développement de 3e cycle en recherche-crédation portés par les établissements d'enseignement supérieur : écoles et universités.

Un ancrage professionnel

- créer les conditions de la rencontre des professionnels du secteur avec les publics étudiants, notamment en s'appuyant sur des partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur, les équipements culturels et les structures associatives à l'échelle locale, nationale et internationale ;
- mettre en synergie des étudiants avec les professionnels du secteur : secteur marchand (galerie, foires) et non marchand (institutionnel et associatif) ;
- mettre en place des dispositifs d'accompagnement des diplômés à leur sortie de formation dans l'enseignement supérieur pour favoriser leur inscription dans le champ professionnel du secteur ;
- mettre en place des dispositifs de promotion de diplômés des établissements régionaux (éditions, expositions) en région et à l'échelle nationale et internationale.

Une ouverture au monde

La politique internationale de la région doit :

- inscrire une ligne de coopération culturelle pour la rencontre des acteurs artistiques et la définition de programmes d'échanges ;
- développer des partenariats inter-établissements de formation et de recherche du secteur artistique dans une logique eurorégionale, européenne et internationale ;
- développer des bourses de mobilité sortante ou entrante pour permettre aux étudiants de poursuivre une partie de leur cursus dans des établissements d'enseignement supérieur d'autres pays ou en région ;
- favoriser les déplacements et l'accueil des chercheurs du secteur art ;
- inclure l'éligibilité des Écoles supérieures d'art aux dispositifs de recherche et de mobilité internationale.

2- ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE ET MÉDIATION CULTURELLE

L'éducation artistique et culturelle et la médiation culturelle se caractérisent par les rencontres suscitées et accompagnées entre les publics, les œuvres, les artistes et les acteurs culturels. Elles se distinguent par la nature des situations, des dispositifs et des outils, autres que ceux propres au système institutionnel de l'enseignement et de la formation initiale, de l'acquisition ou de la maîtrise de compétences à valider.

Avec d'autres modalités, dans d'autres contextes et d'autres lieux, elles sont portées par de multiples acteurs qui interagissent de manière innovante dans les champs de l'approche cognitive et des pratiques artistiques.

L'éducation artistique et culturelle et la médiation culturelle s'enrichissent dans le regard de l'artiste sur le monde, par la présence d'œuvres originales. Ouvertes à la transdisciplinarité, elles font l'objet d'une grande porosité comme elles agissent par capillarité dans un cadre où la dimension partenariale est essentielle et la pérennité des actions indispensable. Les conditions d'un continuum tout au long de la scolarité et de la vie doivent être réunies.

À cette fin, il faut considérer :

- les temps :
 - familial, scolaire, périscolaire et professionnel (entreprises, monde du travail, politique),
 - de la formation initiale et supérieure, de la formation continue,
 - de l'adulte : personnel dit post-scolaire, encadré (en insertion, empêchés, éloignés, etc.) ;
- les espaces et les territoires :
 - rendre la mobilité efficiente et réciproque, la prendre en charge ou la faciliter, l'accompagner par des dispositifs appropriés dans le cadre des politiques publiques d'aménagement du territoire,
 - dans et hors l'école, les structures de formation et l'université ;
- les objectifs des acteurs culturels :
 - accompagner la personne, les groupes, promouvoir un développement inclusif, équitable et durable,
 - contribuer, accompagner le développement des compétences, savoirs et savoir-faire spécifiques (notamment auprès des demandeurs d'emploi),
 - susciter la curiosité et le désir, donner du plaisir,
 - amener à l'autonomie et à l'épanouissement, permettre à chacun de se réaliser, de développer ses potentialités,
 - agir pour le « bien vivre ensemble », la convivialité, le respect de l'autre,
 - accepter l'altérité, développer la tolérance, s'adapter au changement,
 - participer à la lutte contre l'illettrisme,
 - favoriser les dispositifs d'éducation à l'image et d'acquisition d'une lecture critique du monde ;
- les dispositifs, outils et ressources de l'éducation artistique et culturelle et de la médiation culturelle :
 - les dispositifs existants et à créer, à développer avec l'État (rectorats, direction régionale des affaires culturelles, agences régionales de santé, direction régionale de la jeunesse et des sports, etc.) et les collectivités territoriales,
 - le recours aux outils numériques,
 - la formation initiale et continue des professionnels du secteur,
 - la présence et le développement d'équipes de médiateurs sur l'ensemble du territoire, propres aux acteurs de la filière ou partagées entre eux par le recours aux groupements d'employeurs.

Une charte de l'éducation artistique et culturelle et de la médiation culturelle à concevoir favoriserait le partage de ces valeurs et de ces objectifs entre les différents acteurs impliqués auprès des publics destinataires.

3- UN ÉCOSYSTÈME OUVERT

Un rapide inventaire non exhaustif des acteurs, professionnels et bénévoles du secteur des arts plastiques en région (1), révèle toute sa diversité et les activités plurielles qui le composent : rôles et fonctions, natures et contenus des projets artistiques et culturels, présence sur et irrigation de territoires aux amplitudes variables.

Pour structurer l'écosystème ouvert voulu à partir de l'existant et de ses potentialités, il convient de coordonner :

- un aménagement du territoire selon une stratégie projetée dans l'espace et programmée dans le temps ;
- une mise en réseau(x) et en synergie des professionnels et des projets artistiques et culturels, aux différentes échelles du territoire régional en identifiant leurs possibles implications dans des réseaux nationaux, transfrontaliers, européens et internationaux ;
- un accompagnement des projets aux croisements des enjeux artistiques, de développement territorial et de collaboration avec d'autres secteurs de l'activité régionale, comme la recherche, la santé, l'éducation, l'économie, le tourisme.

Il s'agira de dépasser la simple localisation ou présence d'un équipement ou d'une structure, quelle qu'en soit la nature ou la dimension, pour s'intéresser aux liens potentiels avec d'autres acteurs dans et hors région, pour en accroître la qualité de vie et l'attractivité.

Dimension essentielle de la politique culturelle, la proximité et l'accès libre du public à l'offre artistique et culturelle se qualifient dans un aller-retour déployé entre le proche et le lointain, s'accomplissent dans la mobilité facilitée des publics, des artistes-auteurs et des professionnels. Les contenus s'ancrent sur un maillage fort de partenariats, de propositions et de lieux, situés dans les aires urbaines, périurbaines et rurales. Les liens tissés et les collaborations actives doivent attester autant de la vitalité que de la pertinence de l'écosystème, autant de ses singularités que de ses capacités d'échange, de circulation et d'ouverture.

L'efficience de tout écosystème local doit s'inscrire dans la durée et reposer sur un soutien conjoint et équilibré des collectivités territoriales aux équipements structurants et structures intermédiaires et, sur des collectivités – partenaires et non opératrices en privilégiant conventions d'objectifs et dispositifs pluriannuels plutôt que les appels à projet.

Pour y parvenir, un diagnostic fin est indispensable et doit permettre :

- d'identifier les spécificités et les complémentarités ;
- de structurer, valoriser, partager des réseaux : locaux, régionaux, nationaux, européens, internationaux ;
- d'énoncer des objectifs de renforcement, d'équilibre et de rééquilibrage permettant de développer une vie culturelle locale et l'inclusion, par activation conjuguée de :
 - la mobilité des artistes, des œuvres et des publics,
 - la présence, l'accueil, la proximité des artistes et des acteurs sur le territoire par le soutien aux différentes structures (fonctionnement, investissement),
 - la permanence des actions d'éducation artistique et culturelle et de médiation culturelle à destination des publics.

Le principe fédérateur de cette démarche serait de garantir la diversité des possibles et « le jeu libre et volontaire des forces mutuelles » ; il pourrait s'énoncer dans une charte de valeurs communes.

L'implication des artistes et des acteurs culturels dans les dimensions transfrontalière, européenne et internationale se conçoit par le soutien apporté dans le cadre simultané ou distinct :

- de l'action internationale de la région,
- de la singularité des propositions formulées au sein des réseaux auxquels ils sont associés.

La résultante de cette ambition serait un pôle art contemporain : non pas un lieu en soi, mais un espace commun partagé et interactif.

Ce pôle doit stimuler le volontarisme des acteurs locaux comme favoriser la venue de compétences nouvelles, une recherche de pointe et des formations qualifiantes de haut niveau, l'accompagnement de projets artistiques, l'émergence de lieux et d'emplois nouveaux, accroissant dans le domaine des arts plastiques et de l'art contemporain la notoriété et l'attractivité de la région.

Le grand territoire Hauts-de-France est une terre de cinéma et doit le rester.

Le 7ème art et l'audiovisuel sont un art populaire mais également une industrie créative. Production, transmission et éducation à l'image en sont les trois axes essentiels de développement qui s'articulent au sein de politiques publiques d'accompagnement et de soutien concertées entre l'État (CNC et DRAC) et les Régions, qui sont garants, collectivement, de leur équilibre.

Si la production a permis de structurer une filière économique particulièrement active en Nord-Pas-de-Calais et qui peut aujourd'hui s'appuyer sur les nombreux atouts et ressources de la Picardie pour se déployer pleinement au bénéfice de l'ensemble des professionnels de la nouvelle région, la diffusion, la transmission et l'éducation à l'image mobilisent en Hauts-de-France des expertises diverses et efficaces qui méritent d'être soutenues et confortées.

La nouvelle région doit être tournée vers l'avenir, puisque c'est la région de la jeunesse, grande consommatrice d'images.

Hyper connectés, les jeunes entretiennent un rapport aux images décomplexé, mais aussi, souvent, décontextualisé, déhiérarchisé, voire désincarné, qui interroge le recul critique et pose l'enjeu d'un accompagnement des regards et des pratiques créatives liées à l'image. Un vaste réseau y travaille. Des salles de cinéma aux opérateurs des dispositifs d'éducation à l'image, des festivals aux circuits de cinéma itinérants, des associations audiovisuelles régionales, départementales ou locales aux acteurs de la communauté socio-éducative, un maillage fin couvre l'ensemble des territoires des Hauts-de-France pour assurer cette médiation indispensable. Ce travail de fond est garanti par une grande diversité d'opérateurs qui œuvrent à la découverte et à la promotion des cinématographies, à la valorisation des contenus de qualité, à la meilleure appropriation des images par les publics et notamment par les jeunes. Ce réseau assure une dynamique des territoires, un renouvellement des publics et une qualification des approches dans une véritable logique de service culturel de proximité.

La région Hauts-de-France reste marquée par un certain nombre d'indicateurs préoccupants qui n'ont pas disparu à la faveur de la réunion des deux régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie et dont le traitement constitue le véritable défi à relever. Faire évoluer les représentations peut concourir à modifier les paradigmes et les mentalités. À ce titre aussi, l'éducation à l'image est un puissant levier en ce qu'elle modifie durablement les manières de voir, de se voir et de se représenter par l'image, outil majeur de la démocratisation culturelle. L'éducation à l'image contribue à former les citoyens de demain, améliorant leur autonomie, favorisant l'émancipation des individus, combattant l'illettrisme et le repli sur soi par le développement et le renforcement du bagage culturel et linguistique de la personne.

De nombreuses structures en région Hauts-de-France sont reconnues dans leur action autour de l'image, tant par les pouvoirs publics que par les professionnels et les populations. Elles disposent d'une légitimité de terrain, d'une richesse d'expérience et d'un capital spécifique, elles ont développé des méthodologies originales et innovantes avec des compétences reconnues en ingénierie de projet et s'appuient sur des partenariats diversifiés.

Ainsi, pour ces deux territoires désormais réunis, l'enjeu est de pousser le développement, ou, à tout le moins, d'éviter de nouvelles ruptures de développement dans les services à la population. Pour ce faire, il est essentiel de conforter et d'optimiser l'existant en rendant inter-opérant les compétences et les réseaux, pour faciliter le partage de compétences et la circulation des œuvres et des publics au sein de véritables parcours artistiques et culturels. Il s'agit désormais de mieux organiser ce maillage pour développer un capital conjoint à l'échelle de la grande région.

À cette aune, quelques priorités se dessinent pour une politique cinéma/audiovisuel confortée en région :

- veiller à rétablir un **meilleur équilibre entre la sphère création et la sphère transmission/éducation**, actuellement dans un ratio d'intervention budgétaire de la Région très déséquilibré ;
- favoriser la **diversité au sein de l'écosystème** : le renouvellement et la vitalité des propositions artistiques, culturelles et éducatives dépendent de la pluralité des créateurs, des acteurs de la diffusion et de ceux de l'éducation à l'image. Qualité des offres, attention portée aux populations et maillage des territoires en sont les enjeux.
- favoriser la **mise en réseau des acteurs** au sein des différentes filières (création, diffusion, transmission) et entre les filières sur l'ensemble du nouveau territoire ;
- garantir des **modes de collaborations fluides** entre la collectivité régionale et les acteurs du secteur qui favorisent inventivité et innovation dans l'action grâce à la facilitation de l'accès aux aides, la simplification du portage administratif et l'engagement dans la durée.

Dans la dynamique de co-construction de la politique publique à l'échelle de la grande région proposée par le conseil régional, les acteurs du secteur cinéma/audiovisuel se sont mobilisés autour de contributions, ci-après réunies et organisées selon les 5 axes de travail définis par le CRAC. Première base de réflexion sur les pistes à développer, elles pourront être complétées et structurées au long de la démarche de coproduction de la politique cinéma/audiovisuel à venir.

Axe 1 - Création artistique, soutien et valorisation, inscription européenne et ouverture au monde

- Soutenir le développement et la pérennisation d'expériences alternatives afin de favoriser l'émergence artistique
- Accompagner les expériences de mutualisation et d'organisation collective
- Création d'une plateforme numérique dédiée au documentaire régional, qui permettra une diffusion accrue des œuvres et un rayonnement européen de la création régionale
- Favoriser l'entrée en professionnalisation des aspirants par l'intervention des Bureaux d'accueil de tournages sur les projets d'étudiants et les autoproductions
- Création d'un bureau des auteurs, cellule d'accompagnement et de conseil ouverte à l'ensemble des auteurs-réalisateurs du territoire
- Penser la place des médias locaux dans la future région de manière à ce qu'au-delà de la valorisation des créations ils portent une réelle dimension de proximité, favorisant la participation des habitants dans la construction des représentations du nouveau territoire.
- Soutenir les dispositifs professionnels mis en place par les Festivals car ils nourrissent la création (rencontres professionnelles, séances de pitch, accompagnement à l'émergence...).

Axe 2 - Démocratisation et équité territoriale

- Accompagner les évolutions technologiques actuelles et à venir dans les salles : accès au haut débit, renouvellement du matériel numérique, formation des exploitants autour du numérique (nouveaux modes de médiation, outils modernes de communication...)
- Renforcer le soutien à la petite exploitation, particulièrement fragilisée en région : professionnalisation des équipes, incitation à l'accompagnement culturel et à la qualification des contenus de programmation
- Soutenir les festivals et manifestations cinématographiques et audiovisuels et favoriser leur rayonnement (aide au transport des publics, soutien aux politiques tarifaires pour les publics en difficulté, prise en compte du travail de décentralisation...)
- Accompagner les porteurs de projet dédiés à la diffusion hors salle de cinéma et non commerciale (en médiathèque, en centre social, maison pour tous...)
- Renforcer le soutien aux circuits de cinéma itinérant, afin de les aider à mieux couvrir les territoires ruraux et péri-urbains, à qualifier leur programmation et à travailler en réseau
- Renforcer les dispositifs d'aide à la diffusion et d'éducation aux images dans les territoires de la politique de la ville et les territoires éloignés de l'offre culturelle
- Adapter le «1€ CNC / 2€ Région» à l'aide à la diffusion culturelle pour soutenir les structures labellisées art et essai, le projet culturel de territoire des salles, l'embauche de médiateurs culturels, la diffusion des productions régionales...
- Encourager la diversification des modes de relation aux spectateurs : nouvelles formes de médiation, interactivité, utilisation de contenus en ligne, avant-programmes, restitutions de films d'ateliers.... ainsi que la réflexion autour de l'extension des salles de cinéma à d'autres services culturels de proximité (en lien avec les médiathèques, les sites d'accès public au numérique...)...
- Favoriser la diffusion culturelle de la création audiovisuelle dans toute sa diversité auprès des publics en lien avec les artistes et les équipes de création (tournées d'avant-premières, compagnonnages entre lieux de diffusion et créateurs, masterclass...)
- Inciter les lieux de diffusion à tisser des relations de proximité avec les acteurs sociaux, éducatifs...
- Intégrer la question du patrimoine audiovisuel et cinématographique comme une ressource vivante constituant un élément important de l'action culturelle régionale, tant en matière de création, de production, de diffusion que d'éducation à l'image, et soutenir l'action des diverses structures de ce secteur engagées dans le partage et l'appropriation de ces images racontant l'histoire du territoire.

Axe 3 - Éducation artistique et culturelle

- Favoriser le développement des dispositifs nationaux et régionaux d'éducation aux images existants en confortant les coordinations et en élargissant le nombre des bénéficiaires
- Développer des dispositifs régionaux en direction des lycées, CFA et MFR du type «Parcours découverte» et «PREP» permettant à de nombreux jeunes, notamment en milieu rural, de découvrir par la pratique les images et leur mise en scène. La souplesse de ces dispositifs permet une réelle adaptation aux projets de classe.
- Conforter les dispositifs de soutien au projet des associations d'éducation à l'image et favoriser la coordination des acteurs par le déploiement de la mission de pôle régional
- Favoriser l'émergence de démarches pédagogiques innovantes et créatives par la mise en œuvre d'un fonds régional adapté qui soutient l'expérimentation pédagogique autour des images (ouvert aux associations, compatibles avec la notion d'expérimentation et avec l'économie particulière des projets...).
- Intégrer des productions régionales, et notamment de courts métrages, dans les programmations des dispositifs existants
- Soutenir les actions éducatives hors temps scolaire par la création d'aides aux projets, notamment en milieu rural et dans les quartiers politique de la ville, et y intégrer une dimension citoyenne : qualification des propositions et de l'encadrement, choix des thématiques, implications des jeunes dans le montage et la valorisation du projet...
- Prendre en compte les pratiques contemporaines et les formes innovantes dans les projets d'éducation aux images, intégrer l'éducation aux médias, le travail d'appropriation des archives audiovisuelles et des archives amateurs...
- Faciliter les passerelles entre les disciplines artistiques et avec la sensibilisation aux langues étrangères
- Favoriser la formation des relais de terrain aux enjeux de l'éducation à l'image pour faciliter la mise en place de projets (notamment grâce à l'accord de branche Culture portant sur la formation professionnelle)
- Favoriser les partenariats avec les sources de contenus en région (centre d'archives audiovisuelles amateurs, centre dédiés aux arts vidéos, INA, cinémathèque...) et avec les créateurs (artistes et techniciens de la région)
- S'assurer d'une continuité éducative de la maternelle au lycée, dans le domaine de l'enseignement artistique et culturel

Axes transversaux

Axe 4 - Culture, société et politiques publiques

- Inscrire le développement culturel cinématographique dans la durée en favorisant le conventionnement pluriannuel avec les porteurs de projet : meilleure gestion prévisionnelle des emplois, meilleur déploiement des projets grâce au temps administratif libéré, qualification des actions par capitalisation de l'expérience...
- Favoriser l'appropriation par les élus régionaux de la thématique culture comme un outil transversal, notamment en favorisant leur présence lors des restitutions publiques des projets d'action culturelle et éducative.
- Faire des dossiers uniques, harmoniser les dates de dépôt de dossier, articuler les calendriers et les financements au sein de la collectivité et entre institutions publiques.
- Faciliter l'accès au mécénat par un accompagnement adapté des porteurs de projets.
- Organiser des partenariats avec des associations militantes ou spécialisées pour renforcer la sensibilisation à la citoyenneté et contribuer à l'ouverture d'esprit contre le repli sur soi
- Accompagner les acteurs régionaux structurants dans leurs missions de mise en réseau des opérateurs, de qualification des projets et des compétences, de production de ressources partagées, et encourager les dynamiques de mutualisation et de transfert de connaissances entre acteurs («bonus» aux projets co-portés, aide aux mutualisations de ressources ou de postes...)
- Accompagner les opérateurs dans la mise en œuvre concrète de leurs projets de transmission auprès des publics par des crédits d'investissement (matériel audiovisuel, informatique, logiciels...).
- Faciliter l'engagement dans les projets européens et de coopération internationale qui exigent une très forte compétence administrative et une trésorerie importante

Axe 5 - Culture et emploi

- Soutenir la pérennisation des emplois au sein des structures culturelles par le biais de dispositifs d'accompagnement structurels afin de lutter contre la précarité permanente des équipes et des projets, alors même que le secteur culturel est générateur d'emplois sur les territoires.
- Favoriser l'emploi et la rémunération des intervenants professionnels associés aux projets (réalisateurs, techniciens...) en les plaçant au cœur des démarches de transmission (en salle de cinéma, en classe...). Ce qui nécessite de considérer, dans le financement des projets, le coût des intervenants extérieurs et de repenser les taux horaires institutionnels.
- Porter une attention à l'éthique sociale sur l'emploi des contrats aidés (formation, accompagnement sur des projets personnels, rémunération au-delà du smic...) des structures déposant des demandes de subvention.
- Étendre au nouveau territoire l'accord de branche culture afin d'accompagner la filière dans son ensemble – création, diffusion, transmission – dans une démarche de formation professionnelle qualifiée.

Riche de propositions, le secteur cinéma/audiovisuel représente un réel atout pour les Hauts-de-France, dans le domaine de la production comme sur les questions de services aux populations : diffusion, transmission, formation, éducation...

Le travail commun entrepris par les acteurs du secteur des deux anciens territoires sous l'impulsion du CRAC à l'occasion de la fusion des régions est l'occasion de rendre visible les opérateurs, leurs actions, leurs périmètres, leurs spécificités et leurs compétences. Ce travail est utile et riche de perspectives en ce qu'il leur permet de mieux se connaître pour mieux collaborer et mieux appréhender forces et faiblesses de notre nouveau territoire et de ses ressources.

Ce travail doit pouvoir être poursuivi en s'appuyant sur des dynamiques de mise en réseau, dans la continuité du mouvement initié au sein du CRAC, avec l'appui des institutions.

Les acteurs du secteur y sont prêts.

La région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie est située au carrefour de l'Europe du Nord et de l'Île de France. Elle est aussi un territoire traversé par l'histoire de la langue française et la création littéraire. Notre territoire, à cet égard, symbolise parfaitement la création de notre langue, *Le Serment de Strasbourg* (842), *la Cantilène de Sainte Eulalie* (880), *l'Edit de Villers-Cotterêts* (1539) sont autant de textes qui nous ramènent à l'unification de la langue française. Depuis des siècles, de nombreux auteurs ont incarné ce territoire vaste et divers. De Jean de la Fontaine à Marguerite Yourcenar ou encore de Jean Froissart à Philéas Lebesgue, tout nous ramène à cette langue qui est, aujourd'hui, héritage et parentalité de la création littéraire contemporaine. Cet héritage pose le défi d'aujourd'hui : celui de fonder une communauté et d'adhérer à une histoire plurielle reposant sur un socle commun.

Le livre et la lecture forment un secteur pluriel, entre culture et économie, composé de nombreux acteurs allant de la vie littéraire jusqu'à la conservation et la valorisation du patrimoine écrit auquel s'ajoute la dimension économique. C'est un paysage diversifié, formé d'individus et de structures qui contribuent à créer de la valeur avec des perspectives multiples, à la fois culturelles, éducatives et économiques. L'écriture et la lecture sont deux piliers fondamentaux du fonctionnement de notre société, et ce d'autant plus que la fonction du livre nous emmène en dialogue perpétuel avec les savoirs ou l'imaginaire qui favorisent une ouverture à l'autre.

Trois axes conduisent notre réflexion collective pour soutenir et accompagner les projets des acteurs du livre et de la lecture, pour garantir un équilibre du nord au sud, de l'est à l'ouest de la région afin de développer une éducation aux arts et à la culture pour tous.

Axe 1 - Création artistique, soutien et valorisation, inscription européenne et ouverture au monde

La création littéraire d'hier, dans son expression plurielle, constitue un socle indispensable que la valorisation des maisons d'écrivain ou des fonds patrimoniaux doit permettre de faire connaître, aimer et voir comme constitutifs d'une histoire qui se poursuit.

Puisqu'en ces jours, il nous faut faire histoire commune, fondons-nous sur la langue et sur ses corollaires, la pensée, le dire, l'écrire, le lire, alors même que nous sommes dans un territoire marqué par la difficulté de lire et d'écrire.

La création artistique et plus particulièrement littéraire repose sur une énergie qui permet de sortir de soi pour aller vers l'ailleurs. Elle est au fondement de toute société.

La question de la création artistique doit se penser de manière plus large et nous engloberons toute question autour de la création et du portage de projets mais aussi en termes de création de valeur économique. Car, que ces problématiques de création concernent des maisons d'édition, des librairies ou encore des événements culturels, elles sont à la fois les liminaires d'une dynamique de développement, mais aussi le baromètre de la santé d'un territoire en capacité à favoriser l'émergence de projets individuels ou collectifs.

De plus, si la littérature occupe une place essentielle dans notre région, il est capital de la considérer comme un dialogue permanent avec les autres disciplines artistiques afin de permettre l'émergence de projets innovants qui sortent d'une logique de silo, le livre pouvant être une porte ouverte sur des disciplines artistiques, scientifiques...

Ajoutons que le champ de création (artistique et de projet) est un champ des possibles extrêmement ouvert où l'accompagnement des acteurs est essentiel pour faire émerger des actions qui s'inscrivent dans la durée.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire que soient mis en place des dispositifs structurants de soutien, de valorisation, de diffusion d'information et de formation afin de permettre de favoriser la création

littéraire, la création de projet, le développement économique des structures indépendantes d'édition et de librairie. Pour cela, il est donc proposé :

- D'inscrire des dispositifs dans la durée. Car c'est dans la durée que se récoltent les fruits. La succession d'appels à projets nie la fonction d'inscription dans un temps long et ne conduit pas à bâtir une relation entre offre culturelle, territoire et publics. Or, afin de créer une appropriation des œuvres, il est nécessaire de disposer d'une fonction essentielle, le temps.
- Le secteur du livre et de la lecture offre de nombreuses possibilités et se montre aisément accessible. La possibilité d'écrire et de publier, de créer son projet est à la portée de chacun. Et pourtant, c'est dans cette facilité que s'effectue le glissement. La facilité n'est qu'apparente et la conduite d'un projet témoigne de sa complexité. C'est pourquoi la mise en œuvre de parcours de formation et d'accompagnement des acteurs est une priorité. Celle-ci doit aller de pair avec une exigence de qualité, tant sur le fond que sur la forme. C'est par la rédaction collective de chartes et de critères avec l'adhésion des professionnels à ces outils que seront transmis des œuvres et des projets exigeants à destination du public.
- Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre des dispositifs visant à la structuration de la filière économique du livre. Reflets d'une dynamique du territoire, ils sont créateurs de valeur économique et culturelle. La diversité des acteurs de l'édition indépendante et de la librairie indépendante, ainsi que leur besoin différencié d'accompagnement, pose l'exigence d'introduire un soutien et un accompagnement graduel en fonction de chaque structure en partant du projet pour aller vers un accompagnement plus généralisé. Un travail transversal entre les différentes directions régionales (direction de la culture avec celle de la formation, du développement économique,...) est indispensable pour considérer les projets dans une approche globale. Dans ce cadre, il est nécessaire de maintenir un soutien structurant visant à accompagner le développement de ces structures.
- Il nous semble important que soient maintenues les aides favorisant la création (bourse d'écriture et résidence de création) et la médiation de cette création (résidence atelier) auprès des publics. Ainsi, une aide aux bourses et résidences permettrait de créer les dispositions favorables à la création sur un territoire dans le cadre de résidences d'écriture(s) mais aussi de médiation avec les publics. Les conditions de revenus de l'auteur qui se sont nettement dégradées ces dernières années (1) nécessitent le maintien d'une aide aux bourses d'écritures. Il s'agit également de permettre un travail sur un territoire via des rencontres entre auteur et publics au travers d'un dispositif de résidence atelier.
- La dimension européenne déjà fortement présente en territoire Nord-Pas-de-Calais est à accompagner sur l'ensemble de la région. Il s'agit donc bien d'ouvrir les professionnels à des dimensions extranationales pour la question européenne mais aussi extrarégionales pour s'inscrire dans une démarche de rayonnement du territoire et d'enrichissement de la valeur des acteurs par la diffusion des œuvres, des catalogues des éditeurs au-delà des frontières régionales et nationales.
- Par ailleurs, depuis le 1er janvier et la réunion de deux régions en une, des acteurs s'ouvrent, de fait, à des territoires nouveaux et inversement. Bâtir une plateforme commune de diffusion de l'information répond à un enjeu d'équité (mais aussi à celui de faire socle commun) pour ces deux régions. Ainsi, mettre en œuvre et consolider une plateforme unique de recensement des dispositifs et des différents acteurs, d'accompagnement des professionnels et de valorisation du travail effectué en région est une priorité. Il s'agit alors d'être un lieu du dialogue interprofessionnel afin de dépasser les enjeux personnels pour aller vers l'intérêt général.

1. Enquête sur l'activité et les revenus des auteurs assujettis précomptés de l'Agessa (People Vox pour MCC/DGMIC-DGCA), mars 2016.

Axe 2 - Démocratisation et équité territoriale

La région Hauts-de-France compte six millions d'habitants avec des zones de forte densité sur la partie Nord-Pas-de-Calais (324 habitants au km²) et d'autres zones de plus faible densité sur le territoire Picard (98 habitants au km²). Précisons également que 80% des communes de plus de 10 000 habitants se trouvent dans l'espace du Nord-Pas-de-Calais et que Lille Métropole compte plus d'un million cent mille habitants.

La question de l'équité se pose alors dans un équilibre entre zones urbaines et zones rurales où les enjeux se définissent autour de dynamiques urbaines qui servent les territoires plus ruraux. Des parallèles entre ruralité, urbanité et mobilité se créent qui doivent amener à favoriser des pôles territoriaux de la culture. Car l'enjeu de développement des zones blanches, souvent dépourvues de moyens pratiques d'accès à la culture, reste majeur. En premier lieu, l'équipement culturel ne peut rien sans qualification des professionnels qui assurent des missions de médiation et de diffusion culturelle, pour, précisons-le, favoriser un accès de tous à la culture et permettre à chacun d'appréhender l'altérité.

De plus, si l'enjeu de l'équité territoriale passe par les équipements culturels, il faut considérer l'importance des points de vente indépendants du livre comme autant de lieux de diffusion culturelle qui, dans leur dimension économique, sont des acteurs de développement des territoires.

Pour cela plusieurs réponses peuvent être apportées à ces défis d'équilibre territorial et d'accès à tous à la culture en prenant en considération la mesure de chaque territoire, aussi, il s'agit de :

- Reconsidérer ces zones en renforçant les réseaux de proximité. Ceci est d'autant plus important dans une période qui voit une extension territoriale et où l'enjeu de l'irrigation de la culture est primordial. L'échelon de l'intercommunalité devient un espace territorial essentiel qui nécessite une programmation culturelle homogénéisée, des personnels qualifiés ainsi qu'un service de transport afin de faciliter la mobilité des publics. Ces actions ne peuvent être menées dans ces territoires, parfois nouvellement créés, sans l'apport essentiel d'un référent coordinateur culturel et chargé de mettre en œuvre, dans une dimension partenariale, des actions définies par les politiques publiques.
- Démocratiser, accentuer, amplifier la littérature est une priorité pour nous permettre d'accéder à ce « non public » par des échanges renforcés entre structures du champ social et publics empêchés, en mettant en place des médiateurs de proximité.
- Ajoutons la nécessaire mise en place d'une double dialectique autour d'une circulation de la culture associée à d'autres activités (sport, gastronomie, autres disciplines artistiques ou scientifiques) afin de créer des manifestations plurielles à vocation multiple qui drainent davantage de public.
- Mais avant tout, il est essentiel que cette circulation de la culture soit totalement repensée et décentralisée pour aller au-devant des publics. La place de la zone commerciale est insuffisamment exploitée, alors même que la fréquentation par les publics ne s'y est jamais démentie... La démocratisation culturelle passe par la démocratisation des lieux qui, s'ils sont sur-incarnés, créent un décalage entre offre culturelle et publics.
- Il apparaît nécessaire de conduire une politique de soutien économique des points de ventes de presse dont l'augmentation du chiffre d'affaire par le livre est un des enjeux de développement au cœur de territoires moins densément peuplés.
- De plus, dans un monde en pleine mutation, où la dématérialisation a pris une place grandissante, il apparaît essentiel de permettre à l'ensemble des acteurs de se doter de compétences et d'outils visant à la diffusion d'œuvres et de livres auprès de leurs publics. Aussi, il est important de soutenir, par des dispositifs d'aide, l'accès des acteurs au développement numérique de leurs environnements.

- Il est, par ailleurs nécessaire, d'appuyer le principe d'une politique partagée et concertée (État, Région, Départements, Intercommunalités) sur les territoires où la place de la bibliothèque doit être ce « 3ème lieu » (2) familier à tous. La bibliothèque est un équipement qui croise les disciplines et qui est porte d'entrée de l'information, des savoirs et des pratiques artistiques. Pour ce faire, un équipement de qualité l'est aussi par la qualification de ses professionnels auxquels il faut apporter la formation nécessaire à l'accueil de nouvelles pratiques culturelles.
- Il est capital de considérer que, sans implication politique forte pour le domaine de la culture mais aussi sans moyen mis à disposition, rien ne peut se faire. Si la formation des professionnels est un axe fort pour la structuration des territoires, la formation des élus est essentielle afin de faire comprendre les enjeux complexes liés à chaque secteur. La triple dimension culturelle, économique et touristique est un point important pour l'ensemble du secteur culturel et aussi, plus précisément, pour le livre et la lecture.

Il nous semble essentiel de soutenir une politique publique orientée vers les territoires avec le développement de personnels qualifiés, d'équipements culturels qui associent les différentes disciplines artistiques et que, plus spécifiquement, il y ait un plan régional de développement de la lecture publique et de l'action culturelle pour tous.

Axe 3 - Éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle (EAC) s'adresse en particulier aux enfants et aux jeunes entre 0 et 18 ans, avec une ambition de continuité entre les temps éducatifs (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et tout au long du cursus éducatif. Les actions d'EAC reposent sur trois « piliers », qui sont l'approche sensible (la rencontre avec un artiste et/ou une œuvre), l'approche cognitive ou pédagogique (l'acquisition de connaissance) et la pratique artistique. L'artiste et l'œuvre d'art – y compris l'œuvre littéraire – sont donc au cœur du dispositif de médiation (3).

L'intérêt de l'éducation artistique et culturelle est de valoriser le travail des enfants en situation d'échec. Il est aussi de dédramatiser la question de la littérature pour dépasser la simple technique d'apprentissage de la lecture et aller vers le plaisir de lire. L'EAC permet d'enrichir d'une action complémentaire à l'apprentissage, le parcours des élèves au sein des établissements scolaires. Aussi, c'est une façon de rendre les jeunes autonomes dans leur pratique de la lecture : aller au CDI, en bibliothèque, en librairie et connaître de nouveaux métiers pour s'ouvrir au monde.

Mais pour les acteurs du livre, les EAC permettent de fidéliser le public et de créer des envies de lecture, du désir pour le livre. Le rôle des parents est aussi très important. Un effet de vase communicant est souhaitable, c'est par les enfants que les parents sont attirés dans les lieux culturels, grâce aux actions d'éducation artistique et culturelle.

En outre, apprendre à construire une histoire c'est structurer sa pensée. Ainsi, l'intérêt de la lecture, lire, c'est appartenir à la communauté des humains, c'est de la nourriture intérieure, une ouverture au monde qui apporte une distance qui est d'autant plus essentielle dans un monde saturé d'informations. La lecture d'un livre a une double fonction essentielle qui touche à l'individu et son rapport au monde. A la fois objet transitionnel, lieu du « départage » entre fiction et réalité pour le lecteur, il est aussi ce lieu du partage, affaire de transmission à l'autre (4).

Le territoire est fortement marqué par l'illettrisme (presque 12% des 18-65 ans) qui a de réelles répercussions sociales et économiques auprès des personnes en difficulté face à la lecture et à l'écrit. La question de la culture est inhérente à celle de l'illettrisme en ce sens où la culture est ce socle commun autour duquel une société s'unifie. Une absence de culture commune pose la difficulté pour

2. *Les bibliothèques troisième lieu*, Mathilde Servet, Mémoire d'étude Sous la direction de Yves Desrichard Conservateur affilié au département des études et de la recherche- Enssib, Diplôme de conservateur des bibliothèques, école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, janvier 2009 - <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

3. Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC), Direction générale des médias et des industries culturelles – Service du livre et de la lecture, Janvier 2015.

4. Il est utile de renvoyer au texte d'Hélène Merlin-Kajman, *Lire dans la gueule du loup*. Essai sur une zone à défendre, la littérature, Gallimard, « NRF essais », 2016, 320 pages.

chacun de s'identifier au groupe auquel il appartient de fait. Pour autant, à la culture collective s'ajoute une culture individuelle qui, sans préjuger des valeurs auxquelles chacun se réfère, doit permettre à l'individu d'élargir son horizon intellectuel et social en provoquant une interaction entre l'œuvre et son public (l'individu). Plus largement, l'art et son corollaire, la culture, interroge l'altérité. Bref, sa relation à l'autre à laquelle s'applique cette rencontre entre l'œuvre et son public. Or, c'est bien tout l'enjeu de la lutte contre l'illettrisme que d'amener la personne à quitter son enfermement pour s'ouvrir au(x) monde(s) (le pluriel semble nécessaire tant sont diverses les univers individuels) et entrer en relation avec l'autre.

Le champ de l'illettrisme traverse la question de l'EAC, il apparaît essentiel alors de prôner une action culturelle tout au long de la vie et non plus seulement aux seuls 0-18 dans le cursus éducatif. En outre, considérons que les premiers éducateurs d'un enfant, sont les parents, auquel cas toute action à destination des jeunes ne peut être pleinement efficace sans que soit menées des actions de développement de la lecture auprès des adultes.

C'est dans l'isolement que l'illettrisme trouve un terrain favorable. Or, l'expérience montre que grâce aux actions collectives, et donc partenariales, entre structures sociales, culturelles, éducatives ou encore de santé, auxquelles s'ajoute une démarche de politique concertée, nous parvenons à réduire les inégalités d'accès à la lecture.

C'est pourquoi, les enjeux du territoire nécessitent une implication forte pour une éducation artistique et culturelle à destination de tous. Ceci nous amène à apporter les propositions ci-après :

- Dans cette dynamique, le fait de démocratiser les EAC est une passerelle pour toucher le grand public, tout en sortant du cadre scolaire, et ainsi permettre de désenclaver l'éducation à la lecture par l'apprentissage de la lecture expressive, l'association de différentes approches artistiques.
- Il convient d'offrir une dynamique concertée entre équipement et structures sociales et culturelles, afin de rompre l'isolement qui nourrit la rupture sociale, économique et culturelle.
- En outre, les cinq bibliothèques départementales de prêt présentes sur le territoire, correspondent à cinq réseaux pour lesquels il est essentiel de poursuivre la structuration et favoriser l'échange des pratiques et des expériences.
- De plus, dans un territoire aussi étendu que celui des Hauts-de-France, il est nécessaire de bénéficier de structures relais sur le territoire qui puissent accompagner les dispositifs dans une dynamique interprofessionnelle.
- La formation reste un enjeu majeur pour accompagner les dispositifs. Il s'agit là de formation des enseignants, des acteurs culturels afin de favoriser, également, l'émergence d'actions EAC.
- Enfin, si la conduite de parcours d'éducation artistique et culturelle favorisant le lien entre l'œuvre et le public est essentielle, il n'en reste pas moins qu'en aidant à une meilleure compréhension des écosystèmes, cela conduit à favoriser le désenclavement. Ainsi, il semble essentiel que les publics puissent comprendre les environnements professionnels, culturels et économiques par la rencontre d'acteurs et de lieux. Ainsi, il est crucial de favoriser la rencontre avec des éditeurs, des libraires dans leurs lieux, des bibliothécaires, etc. Car comprendre la dimension de la structuration professionnelle, c'est comprendre le monde dans lequel chacun évolue.

La question de l'éducation artistique et culturelle doit s'envisager plus largement. Comme nous l'avons évoqué c'est en considérant tous les âges de la vie dans la politique d'éducation artistique et culturelle que pourra se développer une réelle appropriation du territoire et des œuvres. Ainsi, c'est par le lien à renforcer entre établissements scolaires, lieux d'accueil du champ social et équipements culturels que l'on pourra accompagner les publics vers une lecture distanciée du monde.

Conclusion

La Région Hauts-de-France se trouve face à d'importants enjeux, fruits de l'élargissement territorial et des situations économiques et sociales. Si la lecture et l'écriture constituent le socle indispensable d'une histoire commune à bâtir, la place du livre dans sa double dimension économique et culturelle révèle les dynamiques de développement qu'il faut soutenir pour que celles-ci s'enracinent durablement. Et c'est au travers de dispositifs structurants inscrits dans le temps que pourront émerger les dynamiques de création et de développement.

En outre, entre urbanité et ruralité, l'espace territorial reste hétérogène à la fois en termes d'accès des publics, avec la question de la mobilité, mais aussi en termes d'équipements culturels et de qualification professionnelle. Favoriser les actions envers le non public et former les professionnels est un double enjeu de la démocratisation et de l'équité territoriale.

En outre, dans le prolongement d'une démocratisation culturelle, est prônée l'idée d'une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, faisant écho au taux d'illettrisme important en région et à la nécessité de favoriser l'altérité par des rencontres avec des œuvres, des artistes et des professionnels. Cette démarche pourra être effective avec le concours de tous, dans une dynamique partagée.

Le secteur du livre et de la lecture est un secteur pluriel d'acteurs répartis sur l'ensemble du territoire et portés par des ambitions de création artistique et de développement économique, de diffusion des œuvres auprès des publics et de rayonnement de la région. Un soutien structurant au secteur est alors un enjeu fort de développement.

La présente contribution pour le secteur des musiques actuelles de la région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie **s'appuie sur les travaux issus de dynamiques de concertation et de coopération actuellement en cours et portées cette année en région par les professionnels du secteur.** Elle se veut complémentaire de celles-ci et constitue en cela un point d'étape dans la définition de préconisations plus détaillées pour le secteur des musiques actuelles, qui seront formulées en région selon le calendrier et la méthode prévus par le CROMA.

DYNAMIQUE DU CROMA – COLLECTIF DE RÉFLEXION OUVERT DES MUSIQUES ACTUELLES

De février à juillet 2015 s'est déroulée la première phase d'une concertation régionale pour les musiques actuelles en Nord-Pas-de-Calais, regroupant partenaires publics et acteurs des musiques actuelles issus de la filière et, plus largement, d'acteurs intervenant dans le champ des musiques actuelles. En octobre 2015, une séance plénière est venue acter les enjeux prioritaires à traiter au cours de la seconde phase de concertation.

Afin d'incarner cette dynamique de concertation et de faciliter son identification au sein de la nouvelle région, il a été proposé de créer le CROMA : Collectif de Réflexion Ouvert des Musiques Actuelles. La seconde phase de la concertation a débuté dès novembre 2015 et s'achèvera en juin 2016 par la formulation et la communication de préconisations pour le secteur des musiques actuelles de la région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie.

DYNAMIQUE DE COOPÉRATION DES RÉSEAUX TERRITORIAUX DE MUSIQUES ACTUELLES

Depuis janvier 2015, les réseaux Patch et RAOUL sont inscrits dans une démarche de coopération dans le cadre de la nouvelle grande région.

En mars 2016, un séminaire entre adhérents du Patch et du RAOUL a également permis de dégager des enjeux essentiels pour le secteur des musiques actuelles en Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie.

CONVERGENCE DES ENJEUX POUR LE SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE | NORD PAS DE CALAIS - PICARDIE

Les travaux menés par les réseaux territoriaux et au sein du CROMA ont convergé vers l'identification d'enjeux partagés par les acteurs et pour le secteur des musiques actuelles en région. La présente contribution aux travaux du CRAC vient ainsi exposer quatre enjeux prioritaires, validés par le CROMA le 04 avril 2016.

Ces enjeux sont :

- => **LA STRUCTURATION**
- => **LE SOUTIEN À LA CRÉATION**
- => **L'ACTION CULTURELLE**
- => **L'OBSERVATION ET LA RESSOURCE**

Les acteurs du secteur souhaitent affirmer l'importance d'accorder, au sein des politiques culturelles publiques, une place accrue à l'action culturelle qui leur apparaît comme l'un des leviers pouvant contribuer à relever certains des enjeux sociétaux actuels.

La prise en compte par les partenaires publics des enjeux détaillés dans cette contribution et la mise en œuvre effective des préconisations formulées seraient d'autant plus renforcées si les circonstances suivantes étaient réunies :

- => Le maintien d'espaces de co-construction permettant une dynamique d'échange et de dialogue entre institutions et acteurs du secteur ;
- => Un dialogue souhaitable entre institutions de la grande région afin de favoriser la complémentarité de leurs politiques culturelles et leur déploiement cohérent auprès des acteurs culturels, des territoires et de leurs habitants ;
- => L'implication nécessaire des acteurs du secteur dans les processus de définition, d'élaboration et de mise en œuvre des dispositifs, aides et appels à projet ;
- => Le renforcement de coopérations transversales entre directions de chaque institution, en vue de développer une politique culturelle qui soit construite en complémentarité d'autres compétences que sont l'emploi, l'économie, l'économie sociale et solidaire, l'innovation, le numérique, la formation, l'aménagement du territoire, le développement durable, la jeunesse, l'éducation, la santé, etc.

L'ENJEU DE LA STRUCTURATION

La filière des musiques actuelles est composée en région Hauts-de-France d'une multitude d'acteurs dont les formes juridiques et de structuration économique sont particulièrement hétérogènes. Ces initiatives en région constituent un point d'appui du développement économique des territoires.

Les travaux d'observation menés par les réseaux territoriaux et les diagnostics effectués dans le cadre du CROMA font néanmoins état de problématiques communes à la filière :

- La dégradation de situations financières qui se traduit par des problématiques de besoins en fonds de roulement, de trésorerie ou des baisses de subvention ;
- Des structures de plus en plus soumises aux appels à projets ne pouvant garantir le développement de la structure et de ses projets ;
- Des petites et très petites structures reposant sur des modèles économiques fragiles, marquées par une précarité de l'emploi ;
- Des acteurs qui peinent à structurer leur projet faute de pouvoir accéder à des aides au fonctionnement ou à l'investissement, compte tenu de leur modèle économique ;
- Un déficit d'offres de formation permettant de qualifier les acteurs et *in fine* de se structurer et développer leur projet.

Il convient donc :

- => **de poursuivre le soutien des structures pérennes** qui portent un projet fortement ancré, dans la durée, sur un territoire, afin qu'elles puissent assurer la consolidation de leur fonctionnement et poursuivre le déploiement qualitatif de leurs actions en direction des publics, des artistes et des professionnels ;
- => **de soutenir l'ensemble des structures de la filière**, afin de permettre le développement du secteur et l'émergence artistique dans un souci d'équité territoriale ;
- => **de favoriser l'accès des acteurs à des outils financiers et d'accompagnement** nécessaires à la structuration de leurs projets et de leurs modèles économiques ;
- => **de soutenir et développer l'emploi** en tenant compte des dispositifs spécifiques existant sur les territoires ;
- => **de soutenir la qualification des artistes et des acteurs.**

Un soutien indispensable à la structuration des développeurs d'artistes

De nombreux acteurs constituent un maillon essentiel de la filière et jouent un rôle primordial aux côtés des structures de diffusion dans le développement de carrière des artistes (label, manager, agent artistique, tourneur, attaché de presse, etc.). Par commodité, est utilisée la dénomination « développeurs d'artistes » pour qualifier ces acteurs.

Le territoire de Picardie fait face à un manque de développeurs d'artistes, contrairement au territoire du Nord-Pas-de-Calais qui connaît en revanche un réel déficit de soutien à ce type d'acteurs.

Pour pallier cette problématique, il conviendrait :

- => **d'étendre au territoire du Nord-Pas-de-Calais l'aide aux développeurs** existant en Picardie ;
- => **de réinterroger celle-ci en la fléchissant également sur le fonctionnement** des structures et pas uniquement sur les projets artistiques.

La création d'un outil d'appui financier

À l'instar des avances remboursables du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) accordées dans le cadre d'un soutien à la trésorerie pour la réalisation d'un festival, d'une production, d'une tournée et à des lieux de diffusion.

- > **Une aide pourrait être déclinée via un conventionnement CNV étendu en région.** Cette aide permettrait d'alléger les problématiques de trésorerie pour des structures fragiles.

Le déploiement nécessaire d'une offre de formations à destination des acteurs et des artistes des musiques actuelles

Le développement et la structuration professionnelle des acteurs et des artistes passent également par la qualification de ceux-ci. Or, on constate un déficit d'offre de formations en région en dehors des formations académiques universitaires.

Pour cela, le secteur des musiques actuelles préconise :

- => **L'extension de l'accord de branche culture du Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations Professionnelles à l'ensemble de la région Hauts-de-France, en y intégrant notamment :**
 - des formations à destination des développeurs d'artistes (managers, labels, tourneurs, producteurs, etc.) ;
 - des formations à destination des artistes ainsi que des personnes en charge d'actions culturelles (sensibilisation à différents publics, à différents modes d'intervention, aux types de fonctionnement des structures d'accueil et des sphères d'intervention, qualifications techniques spécifiques, etc.).

L'ENJEU DE LA CRÉATION

Pour répondre à l'enjeu de création au sein de la filière des musiques actuelles, le CROMA a identifié les sous-enjeux suivants :

- Garantir la diversité des esthétiques musicales ;
- Favoriser la circulation des artistes et des créations ;
- Encourager l'expérimentation et la rencontre des esthétiques ;
- Soutenir les pratiques amateurs ;
- Développer la formation pédagogique et le développement de l'offre de formation artistique.

Le territoire est riche en pratiquants et créateurs de musiques actuelles, en diversité des esthétiques musicales, en offres de formations artistiques, etc. Cette pépinière bouillonnante reste à accompagner pour renforcer les conditions de sa créativité et de son rayonnement hors région. L'exportation de la scène locale est insuffisante au regard de sa qualité, de son dynamisme et en comparaison des autres territoires nationaux. Et cela malgré des actions ponctuelles favorisant la mobilité et la visibilité des artistes dans le cadre d'autres temps forts identifiés en France et à l'international, mais qui restent trop rares et demandent à être soutenues. Il faut donc mobiliser les différents interlocuteurs (Région, Etat et CNV notamment) autour de cet enjeu majeur.

La visibilité des artistes, des dispositifs, des professionnels et l'exportation de ces savoir-faire et talents contribueront à la valorisation de la nouvelle identité de la Région.

Le secteur des musiques actuelles préconise :

Des dispositifs à inventer dans le cadre d'un conventionnement Région-CNV-Etat

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) mène avec les régions un travail d'identification des enjeux majeurs et de co-construction de dispositifs de soutien répondant aux problématiques de la filière. Si les dispositifs innovants à mettre en place en Hauts-de-France seront à réfléchir en concertation entre les acteurs, le CNV, la Région et l'Etat dans le cas d'un conventionnement, les acteurs des musiques actuelles ont d'ores et déjà identifié :

- => **Une aide à la pré-production** (résidences courtes rémunérées) pouvant être saisie dans des délais courts correspondant aux réalités temporelles de notre secteur (sur le format de la Commission 7 du CNV mais sans obligation de déposer le dossier avec un tourneur).

Favoriser l'export des artistes et la visibilité de la scène locale

- => **La mise en place d'une aide à l'export** adaptée favoriserait la circulation des musiciens. Des dispositifs similaires menés sur d'autres territoires permettent la prise en charge de tout ou partie des frais (déplacements, hébergements, salariat) des équipes artistiques et techniques programmées hors région, compensant ainsi la prise de risque artistique.
- => **L'organisation d'un festival de showcases** (sur le modèle du Great Escape à Brighton ou de l'Eurosonic à Groningen) permettrait d'accueillir les groupes des pays programmant les artistes des Hauts-de-France dans le cadre d'échanges ; initiant ainsi un principe de réciprocité facilitant la mise en réseau. Ce temps fort valoriserait les créations locales auprès des programmeurs européens sur le triangle stratégique : Paris-Londres-Bruxelles.

Réinventer les dispositifs régionaux existants

- => **Harmonisation de l'aide à la résidence présente sur les deux anciens territoires** : montants alloués et plus grande souplesse sur la typologie des structures pouvant déposer le dossier (ouverture aux producteurs et aux artistes en plus des lieux de diffusion).
- => **Déclinaison de l'aide au développement de carrière** auparavant portée par le Conseil régional de Picardie, en dispositifs spécifiques complémentaires : aide au disque, à la tournée, au clip...

Les chantiers à poursuivre au sein du CROMA

- **Lieux de création et de formation, les locaux de répétition font l'objet d'un état des lieux** initié au sein du CROMA et en cours de réalisation afin d'identifier les carences et modèles opérants.
- **Quel(s) accompagnement(s) des pratiques amateurs** afin de qualifier les démarches artistiques sans inscrire automatiquement les projets dans des dynamiques de professionnalisation ?
- En complémentarité des enjeux de ressource et d'observation, quels tableaux de bord et outils de pilotage initier pour permettre à la création régionale d'atteindre la masse critique qu'elle mérite ?
- Articulée aux autres préconisations du CROMA, **la question de la formation est transversale et cruciale**. En direction de la création, celle-ci concerne l'enseignement artistique, l'éducation artistique ainsi que la formation professionnelle initiale. La formation et la qualification des musiciens et des professionnels permettent de sécuriser, valoriser et diversifier les parcours.

L'ENJEU DE L'ACTION CULTURELLE

L'action culturelle est au cœur des missions défendues par le secteur des musiques actuelles qui développe des projets innovants de sensibilisation et de découverte des musiques dans leur diversité, favorisant les pratiques artistiques des populations à partir de leur culture, de leurs attentes, de leurs contraintes. Autant d'actions culturelles mises en œuvre en lien avec les collectivités et de multiples acteurs, établissements scolaires, centres de formation, Maisons de quartier, structures petite enfance, maisons de retraites, hôpitaux, établissements pénitentiaires, Protection Judiciaire de la Jeunesse, centres sociaux, structures d'insertion et de proximité...

Cependant, ces actions riches de sens sont, sauf exceptions, restreintes à la logique généralisée d'appels à projets (action dans les territoires, éducation, santé, justice, politique de la ville...). Si ce système peut générer des dynamiques positives sur le terrain, il ne garantit pas l'inscription dans le temps des effets induits, ni la co-construction, l'interconnaissance des acteurs du territoire, nécessaires à l'efficacité de l'action déployée.

Par ailleurs, la multiplicité des appels à projets implique une complexité de gestion à maints égards : impératifs calendaires distincts, temporalités limitées, conditions restrictives propres (territoires, types de publics...), implications administratives démultipliées, etc.

Les rencontres du CROMA ont également permis de faire émerger le constat que les musiques actuelles restent minoritaires dans les réponses aux appels à projets en région (de l'État, de la Région et des Départements, en particulier). Deux raisons ont été identifiées à ce jour :

- la spécificité des groupes de musiques actuelles qui n'ont souvent pas la structuration administrative nécessaire pour répondre de manière autonome à bon nombre d'appels à projets (hors appels à candidatures artistes) ; de ce fait, ils restent souvent interdépendants d'organismes culturels pour pouvoir en bénéficier ;
- le déficit sur certains territoires, particulièrement ruraux, d'acteurs des musiques actuelles suffisamment structurés pour disposer des ressources administratives, humaines nécessaires pour porter ces appels à projets ou mesurer les potentialités offertes par l'ensemble de ceux-ci.

Renforcer la place de l'action culturelle sur les territoires et la capacité des acteurs des musiques actuelles à mettre en œuvre des projets est une priorité pour le secteur. La consolidation de cette mission doit aussi passer par des démarches structurantes vis-à-vis des équipes artistiques et culturelles qui œuvrent à cette mission en région.

Le secteur des musiques actuelles préconise :

Assurer l'équité territoriale

Les réalités en termes de projets, de manques, sont globalement différentes aujourd'hui dans les territoires de Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

=> **Le soutien à l'action culturelle doit passer par l'équité territoriale**, qui favorise la pluralité des acteurs et des initiatives selon leurs spécificités, leurs complémentarités et les besoins de chaque territoire en matière de pratiques artistiques et culturelles. **Le maillage de la région pour les musiques actuelles mérite d'être consolidé** de manière cohérente et concertée dans l'optique de renforcer l'action culturelle, développer les relations de proximité et l'accès aux pratiques du plus grand nombre, et garantir les droits culturels et l'interconnaissance des personnes dans les territoires.

Soutenir l'action culturelle comme fondement d'un projet artistique et culturel

La logique d'appels à projets ne permet pas la stabilité d'une structure ni des emplois qui y sont liés.

- => **Prendre en compte une démarche globale d'action culturelle est un enjeu majeur, en garantissant un soutien au fonctionnement sur chaque bassin de vie pour des structures menant un projet de territoire spécifique.** Cette reconnaissance permettrait à celles-ci de construire de nouvelles formes d'action et de partenariat dans les territoires, et des relations aux populations et aux partenaires-relais véritablement inscrites dans le temps et la réciprocité. Donner ainsi les moyens à des structures ne disposant pas de lieu et/ou travaillant sur différents bassins de vie, dont des zones blanches ou quartiers prioritaires, de monter en puissance dans leur projet constitueraient un **socle sur lequel appuyer les bases d'un déploiement de l'intervention publique en faveur de l'action culturelle.**

Affirmer la capacité des artistes et des acteurs culturels à initier des projets dans les territoires

- => En complément de l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre aujourd'hui, il nous apparaît primordial de **définir les conditions d'une aide au projet pouvant être saisie au cas par cas** par tout porteur d'un projet d'action culturelle sans avoir à répondre à des appels à projets ciblés, pour ouvrir le champ à plus d'expérimentation et d'innovation, plus de latitude et de souplesse dans la co-construction des projets et le renforcement des liens avec les populations, les partenaires ;
- => Un **travail commun sur l'assouplissement et l'adaptabilité des dispositifs** impulsés par les collectivités et le **développement des partenariats avec les acteurs artistiques et culturels** des territoires sont souhaités.

Renforcer la place des musiques actuelles dans le champ de l'éducation artistique et culturelle

En matière de musiques actuelles, les expériences et initiatives sont variées mais les projets restent également trop peu nombreux au regard du potentiel offert par les disciplines qui les composent, de la place que les musiques détiennent dans les pratiques culturelles et des attentes du terrain.

- => **Valoriser les musiques actuelles dans les chantiers de l'Éducation artistique et culturelle** et s'attacher au dialogue entre les différents interlocuteurs constitue un préalable ;
- => **Conforter la place de dispositifs accessibles aux acteurs culturels** dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, aux différents degrés de l'enseignement et mis en œuvre par les collectivités compétentes pour les initier ;
- => **La faisabilité d'un plan d'Éducation artistique et culturelle**, qui implique *chaque* collectivité aux côtés des établissements de la maternelle au supérieur, et qui prenne en compte l'élève en tant que citoyen en devenir, dans tous les lieux de son parcours d'apprentissage et de vie, doit être garantie et sans entrave dans une vision de long terme.

L'ENJEU DE L'OBSERVATION ET DE LA RESSOURCE

L'**observation du secteur musical** s'est construite en parallèle de sa structuration, à l'initiative de l'actuelle Fédélima (fédération nationale des lieux de musiques actuelles) au niveau national et des acteurs qui se sont réappropriés cette démarche au niveau territorial, donnant naissance à l'Observation Participative et Partagée (OPP), philosophie d'action reposant sur l'implication et la participation des acteurs observés. Elle permet, à travers la production de données dynamiques, d'identifier les évolutions des différentes activités de la filière musicale et favorise une co-construction des politiques publiques.

Les objectifs de l'Observation Participative et Partagée sont :

- la consolidation de la coopération et de la mise en réseau des acteurs du secteur ;
- le développement de la connaissance des données socio-économiques relatives à la filière ;
- l'identification des dynamiques, faiblesses et enjeux culturels ;
- l'accompagnement de la décision publique ;
- la comparaison et l'échange inter-secteur et extraterritoriale ;
- l'utilisation partagée et directe des données par les acteurs contributeurs.

Les réseaux Patch et RAOUL sont déjà impliqués à différentes échelles dans des dynamiques d'observation participative et partagée. Cependant, les moyens humains et financiers accordés à cette mission sont bien insuffisants pour la mener pleinement.

Consolider la mission d'observation en région

- => **Une prise en compte de cette mission par les partenaires institutionnels** permettrait de produire dans un court délai des données structurantes pour la filière sur lesquelles pourraient se reposer les futures politiques culturelles mises en place ;
- => **Cette mission**, pour qu'elle soit dynamique, participative et partagée, doit être **portée par les acteurs du secteur** en y associant les partenaires publics ;
- => **Des financements spécifiquement fléchés sur la mission d'observation** sont indispensables afin de mettre en concordance les moyens humains et matériels nécessaires à son développement.

La ressource doit permettre à tout porteur de projets (artistes, managers, producteurs, structures, etc.) d'avoir connaissance et accès à l'ensemble des informations, conseils et outils nécessaires à toutes les phases de développement de son activité et à celui de ses projets artistiques, culturels. De le rendre autonome et posséder les clés de compréhension de l'environnement du secteur des musiques actuelles dans lequel il évolue.

La lisibilité, la visibilité, l'accessibilité des ressources liées au secteur sont porteuses de dynamisme et de rayonnement au-delà même du territoire couvert.

La ressource constitue un enjeu partagé pour le secteur des musiques actuelles. Cette mission ressource nécessite d'être déployée et structurée à l'échelle des Hauts-de-France. Il convient donc de renforcer les moyens dédiés à la mission ressource là où elle existe et de créer les conditions de son implantation là où elle est absente.

Structurer la ressource et la rendre accessible

- => **Création d'une plateforme dédiée à la ressource pour les musiques actuelles**
À destination des artistes (amateurs, professionnels) et porteurs de projets artistiques, et des structures professionnelles ou en développement.
- => **Des moyens humains et matériels nécessaires pour mener cette mission**
Développer un outil numérique nécessite d'y adjoindre :
 - les moyens matériels pour son développement,
 - les moyens humains nécessaires à la médiation avec les usagers, au suivi technique, à l'alimentation des bases de données et mises à jour, et à sa communication afin qu'il soit identifié et utilisé par le plus grand nombre.
- => **Soutien à des points relais sur les territoires afin de conserver une médiation individuelle et collective**
Le tout numérique ne suffit pas pour assurer une mission ressource de qualité. Il est nécessaire de garantir une relation individuelle aux usagers (rendez-vous, conseils...) ainsi que des temps collectifs d'information (conférences, rencontres professionnelles, formations...).

Un travail de définition d'un cahier des charges est en cours de réalisation dans le cadre du CROMA (Collectif de Réflexion Ouvert des Musiques Actuelles) afin de préparer activement le passage possible à une phase de mise en œuvre.

Depuis des décennies les politiques culturelles menées par l'État et par les collectivités territoriales ont permis la création de structures musicales dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie constitutives d'un service public régional de la culture dynamique et efficient.

À l'instar de la culture dans son ensemble, la musique se doit d'être un facteur d'émancipation de chacun, un instrument de démocratisation culturelle et de cohésion sociale porteur de valeurs universelles et non pas le reflet des blocages de notre société. Ainsi le concert et l'opéra sont au cœur du spectacle vivant et participent à l'élévation culturelle de notre société.

Des artistes-musiciens, des techniciens et des administratifs issus de quatre générations exercent ensemble dans le domaine de la musique classique et de l'opéra. Cette pluralité d'acteurs porte la diversité d'offres qui concourt à la construction de l'identité de l'espace régional élargi.

Les orchestres, les opéras, les scènes musicales et lyriques ont des caractéristiques particulières, leur histoire est d'une très grande diversité notamment sur les plans institutionnel, politique et budgétaire. Par l'importance de leurs actions, leur stabilité institutionnelle et professionnelle et du fait de l'appui historique dont ils bénéficient de la part de collectivités territoriales, les opérateurs du secteur de la musique classique contribuent à l'équité territoriale et à la structuration de la vie musicale sur le territoire régional. Ils ambitionnent de faire partager le répertoire musical et notamment orchestral et lyrique aux plus larges publics. Ce choix citoyen est constitutif de leur rapport au territoire.

Les acteurs de ce secteur s'inscrivent résolument dans les logiques des politiques culturelles nationales et locales et affirment que leur complémentarité peut servir de clé de déverrouillage au service de nouvelles logiques de territoire. Ils s'engagent sur l'avenir et engagent l'avenir, dans un positionnement dynamique d'aménagement musical du territoire. Ils se placent résolument au service de la musique classique et de l'art lyrique compris comme un objet artistique patrimonial et de création ainsi que comme acteur essentiel de l'éducation et du social.

Face aux transformations de l'organisation territoriale où la culture reste néanmoins une compétence partagée, les droits culturels s'exercent de manière conjointe : il est du rôle des collectivités d'organiser la diffusion de ces droits et de donner les moyens de leur exercice.

La Région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie est aujourd'hui reconnue comme terre de culture. Cette image contribue grandement au rayonnement national et international et donc à son attractivité dont bénéficient également l'économie et le tourisme.

Parce que la Région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie est garante de l'équité que ce nouveau territoire et parce que nous pensons que le secteur des musiques de patrimoine et de création est un atout pour ses habitants, nous participerons à créer un cercle vertueux entre création et innovation ainsi qu'à placer la proximité, l'ouverture et la circulation des œuvres au cœur de nos projets.

Alors que le Ministère de la Culture, à travers l'élaboration des cahiers des charges annexés aux arrêtés de labélisation « orchestre national en région » et « opéra national en région » s'attache à une cohérence d'ensemble du dispositif on ne peut que constater que la musique classique en tant qu'élément moteur du spectacle vivant n'est pas structurée de la même manière dans les deux régions. En effet, les missions confiées aux opérateurs du secteur sont associées aux responsabilités artistique, professionnelle, culturelle et territoriale qu'ils assument.

Aujourd'hui, on ne peut douter de la volonté de la Région de construire une politique adaptée à ce nouveau territoire, qui « s'efforce d'étendre ce qui chez les uns et les autres fonctionnait bien ». Force est de constater en effet que nous ne parviendrons à répondre aux enjeux d'une région contrastée qu'en nous appuyant sur les spécificités, les forces et les réussites de chacun.

Le développement et le rayonnement de la région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie passent par la mise en œuvre d'une politique culturelle durable et volontaire prenant en compte la pluralité des acteurs artistiques et culturels et la complémentarité de leurs actions et de leurs missions de service public.

Ainsi les acteurs du secteur se sont entendus pour proposer des pistes de réflexion alimentant les axes de travail définis par le CRAC. Ces priorités pourront servir de base à la co-construction de la politique régionale à venir.

Axes prioritaires

Axe 1 - Création artistique : soutien et valorisation, inscription européenne et ouverture au monde

- Soutenir de la création artistique et la participation de tous à la vie culturelle dans le respect de la liberté des créateurs, de la diversité des esthétiques et de leurs interprétations ;
- Harmoniser les politiques nationales et régionales pour garantir leur mise en œuvre effective et leur consolidation dans la durée ;
- S'appuyer sur l'emploi artistique permanent qui permet aux orchestres une activité de grande ampleur et de grande diversité : trois siècles d'œuvres présentées, participation à des productions lyriques, proposition de formats nouveaux intégrant d'autres disciplines, telles que le cinéma, la danse, etc. ;
- Soutenir la faisabilité des productions et leur diffusion,
- Renforcer les scènes musicales et lyriques permanentes inscrites dans la création, la production et la diffusion leur permettant de développer de nouveaux projets et partenariats régionaux, nationaux ou européens au bénéfice de la création, des populations et du territoire régional ;
- Accompagner les projets d'expérimentation de formats artistiques et d'outils nouveaux visant à diversifier les modes de rencontres entre les œuvres et les publics, tout au long des étapes de création ;
- Soutenir les formes innovantes de coopération en vue de la circulation des œuvres et des projets à travers le territoire ;
- Soutenir les résidences d'artistes associés, qui pour certaines pourraient être mutualisées entre structures ;
- Soutenir la promotion et la mobilité des artistes et des créations au niveau européen ;
- Veiller à la soutenabilité et au calibrage des budgets nécessaires à la création artistique ;
- Soutenir à la hauteur de leurs projets et objectifs les lieux de création et de diffusion de la musique et de l'art lyrique existants. Prévoir un programme d'aménagement prenant en compte la spécificité du secteur.

Axe 2 - Démocratisation et équité territoriale

- Soutenir les structures labélisées « orchestre national en région » et « opéra national en région » ainsi que les scènes musicales et lyriques de référence dans la diffusion de leurs productions à travers tous les territoires des Hauts-de-France | Nord Pas de Calais – Picardie,
- Développer un projet territorial soutenant l'égalité d'accès de tous les publics aux œuvres, en cohérence avec les bassins de populations et les territoires d'implantation. Un territoire c'est aussi une mémoire : la nouvelle région doit préserver les identités locales tout en les faisant évoluer,
- Soutenir la complémentarité qui permettra d'adresser une offre plus riche aux habitants du territoire,
- Soutenir le maillage territorial contribuant à la résorption des zones blanches,
- Soutenir le développement d'une politique de médiation adaptée à un public socialement diversifié,
- Mettre en œuvre une concertation entre les partenaires publics et le secteur professionnel, dans le cadre de schémas d'orientation régionaux,
- Soutenir la diversité des expressions culturelles, la complémentarité des initiatives artistiques et culturelles et la participation des personnes à la vie et aux pratiques culturelles,
- Soutenir les festivals et les accompagner dans leur développement,
- Se préserver d'une vision exclusivement événementielle de la culture,
- Encourager l'usage du numérique facteur de création et instrument d'un contact nouveau avec les publics,
- Contribuer à la mise en œuvre d'outils permettant une meilleure connaissance qualitative et quantitative des publics, en lien avec les lieux de diffusion,
- Favoriser l'inscription dans des réseaux professionnels nationaux, européens et extra-européens (échanges d'informations, collaborations spécifiques, coproductions, co-commandes...).

Axe 3 - Éducation artistique et culturelle

- Développer la cohérence des objectifs nationaux de généralisation et d'égalité des chances en matière d'accès à l'art et la culture par la construction d'une politique régionale d'éducation artistique et culturelle ;
- Favoriser la présence de la culture et la musique dans les lycées telle que conduite précédemment par la région Picardie et le Ministère de l'Éducation nationale en partenariat avec les acteurs artistiques et culturels ;
- Conforter le « Parcours découverte » à destination des lycéens et apprentis et l'élargir au nouveau territoire régional ;
- Soutenir le développement de dispositifs de transmission des œuvres vers tous les publics et encourager les pratiques artistiques à l'attention des jeunes qui n'auraient pas reçu la culture en héritage ainsi que des populations les plus éloignées des centres urbains ;
- Favoriser la réalisation de projets ayant recours à l'utilisation de techniques innovantes permettant une transmission participative qui transforme le rapport de la musique à l'individu ;
- Prendre en compte les projets novateurs d'éducation artistique mis en œuvre au niveau européen et soutenir leur modélisation sur le territoire régional ;
- Soutenir et promouvoir les interventions hors temps scolaire et en direction des autres publics du territoire par l'élaboration d'une politique en lien avec les différents acteurs, institutionnels et individuels, issus de la communauté éducative, de la sphère sociale et de l'éducation populaire ;
- Illustrer le principe « l'étincelle de la créativité se transmet » en assurant la continuité de l'accès à l'éducation artistique tout au long de la vie scolaire ;
- Accompagner la recherche d'un cadre législatif facilitant les projets de pratiques collectives impliquant des amateurs, notamment en lien avec les conservatoires, les universités et le secteur associatif.

Axes transversaux

Axe 4 - Culture, société et politiques publiques

- Affirmer que la musique classique est un des fondements du développement et de l'attractivité du territoire de la nouvelle grande région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie et participe au développement économique territorial ainsi qu'à son rayonnement national et international ;
- Conforter et s'appuyer sur les structures permanentes de création et de production musicales et lyriques, véritables pôles régionaux ressources d'expertise et d'accompagnement pour la musique et le chant, en direction des populations, des amateurs, des professionnels, des lieux pluridisciplinaires, des collectivités locales et des territoires de la région ;
- Inscrire les missions du secteur dans la durée en poursuivant le conventionnement pluriannuel multipartite précisant le lien entre les politiques nationales et régionales et les objectifs partagés ;
- Préférer, dans une adéquation des moyens et des objectifs, les conventionnements pluriannuels aux appels à projets ;
- Harmoniser les dispositifs d'éducation artistique entre collectivités territoriales et les services de l'État en région, alléger les procédures administratives, faire confiance aux savoir-faire des professionnels de la culture, soutenir l'inventivité et l'exigence artistique ;
- Organiser une concertation du secteur avec les élus locaux pour partager les objectifs mis en œuvre et proposer une pédagogie des champs d'intervention possibles et à mettre en œuvre,
- Accompagner les acteurs régionaux dans leur mission de service public de la musique par le soutien des complémentarités déjà exprimées ;
- Mettre en place un fonds de soutien de trésorerie à destination des porteurs de projet européens (InterregVI et Europe Créative).

Axe 5 - Culture et emploi

- Considérer le secteur culturel comme générateur de croissance et d'emplois ;
- Soutenir la structuration des équipes au service du projet artistique et territorial ;
- Soutenir la permanence de l'emploi des musiciens. Elle contribue de façon majeure à ancrer la présence de la création et de la diffusion dans les territoires. Elle permet également aux orchestres de développer différentes actions de médiation, associées à leurs productions, dans l'objectif de sensibiliser les publics et de participer à leur diversification. Cette permanence participe aussi à la structuration de l'emploi de la filière professionnelle ;
- Accompagner le secteur dans son volet formation initiale et continue et son volet insertion professionnelle notamment en portant une attention particulière à l'accompagnement des parcours professionnels des jeunes artistes ;
- Reconduire l'accord cadre sectoriel « Culture » ;
- Soutenir l'offre de formation mise en œuvre avec l'Ecole Supérieure Musique et Danse (ESMD) y compris par la voie de l'alternance, et dans le respect des obligations légales en vigueur ;
- Soutenir le projet d'insertion professionnelle post-diplôme (DNSPM), mis en place par l'Ecole Supérieure Musique et Danse (ESMD) grâce au soutien financier de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) ;
- Encourager la représentation paritaire des femmes et des hommes et de la diversité professionnelle ;
- Soutenir les initiatives intégrant les missions de soutien à l'émergence et au compagnonnage.

Le secteur a fait l'objet d'une appropriation et d'un traitement politique différents dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie. Dans le contexte de la fusion, et en lien la mise en œuvre des cahiers des charges des arrêtés de labélisation « orchestre national en région » et « opéra national en région » la question de la modélisation (y compris sur le plan budgétaire) se heurte aussi aux réalités historiques et contextuelles.

Il est donc essentiel que, comme annoncé, les efforts budgétaires en matière culturelle soient à la hauteur des enjeux et des défis que présente la future région. Nous sommes donc dans l'attente de l'affichage par la Région Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie des orientations générales de sa politique culturelle et tout particulièrement musicale.

Lieux, compagnies et réseaux de rayonnement local, régional, national ou européen, artistes, techniciens et administratifs issus de quatre générations qui travaillent ensemble, exerçant dans le domaine de la danse, du théâtre, du cirque, de la marionnette, des arts de la rue, de l'opéra, de la musique ou aux frontières de plus en plus poreuses entre ces disciplines, nous représentons cette pluralité qui caractérise aujourd'hui notre secteur. Nous sommes conscients que notre territoire est marqué par les inégalités, qu'il y a non pas un mais des territoires appelant tous un travail spécifique, et sommes aujourd'hui mobilisés pour que chacun puisse accéder à la culture dans la nouvelle région.

Dans une société marquée par l'accélération du changement et la mutation des relations individuelles, nous sommes convaincus que le spectacle vivant a un rôle à jouer : celui d'une force de rassemblement qui, à l'heure d'une individualisation de l'accès à l'art et à la culture, donne à penser et à rêver ensemble. C'est pourquoi nous – acteurs de la construction collective du sens, attachés à la liberté d'expression et d'émancipation et au respect du droit du travail garant de l'autonomie des artistes – plaçons la création, la proximité, l'ouverture et la circulation des œuvres au cœur de nos projets.

Les territoires ont fait l'objet d'une appropriation, d'un traitement politique et d'un aménagement différents dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie. Le secteur du spectacle vivant n'était pas structuré de la même manière dans les deux anciennes régions. La première a longtemps privilégié l'équipement pour assurer le maillage territorial, avant de défendre une vision plus événementielle de la culture. La seconde a encouragé la circulation des compagnies sur un territoire moins densément équipé. Ces choix peuvent certes s'expliquer par un important écart de moyens financiers (le budget culture de la région Nord-Pas-de-Calais était est de 46 M€ contre 14 M€ pour la Picardie), chacune de ces politiques a pu avoir des effets positifs et induire des complémentarités.

S'il est important que les efforts budgétaires en matière culturelle soient à la hauteur des enjeux et des défis que présente la future région, nous sommes convaincus que l'essentiel réside dans la construction d'une politique adaptée à ce nouveau territoire, qui prenne en compte la pluralité des acteurs artistiques et culturels et la complémentarité de leurs actions et de leurs missions de service public. Nous parviendrons à répondre aux enjeux d'une région contrastée en nous appuyant sur les spécificités, les forces et les réussites de chacun.

FORCES ET FRAGILITÉS DU SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT

Le secteur du spectacle vivant de notre région est un atout qui tire sa force de sa diversité : plus de 150 compagnies professionnelles et au moins 60 lieux représentant plusieurs milliers d'emplois répartis sur tout le territoire régional. Cette profusion d'acteurs, qui contribue depuis plusieurs décennies au dynamisme et au rayonnement régional, se trouve néanmoins dans une situation de grande fragilité : les baisses de financements publics des dernières années menacent aujourd'hui les capacités d'action de l'ensemble des acteurs, aussi bien des grandes institutions et des lieux intermédiaires que des artistes et des compagnies, victimes d'un effet ciseaux particulièrement aigu.

Cette fragilité tient tant à mise à mal des financements croisés des collectivités qu'à une spécificité économique du spectacle vivant, « industrie de main d'œuvre » : le temps de travail nécessaire à la création d'une œuvre n'est pas réductible sous peine de modifier l'œuvre elle-même. La baisse ou la stagnation des financements a pour conséquence dans ce contexte de réduire les marges de manœuvre des acteurs du secteur. La création et l'action culturelle génèrent pourtant une richesse culturelle et économique diffuse et de long-terme.

Sur la base de ce constat, nous demandons au Conseil régional de fonder sa politique sur une relation de confiance avec les acteurs culturels marquée par :

- **Le soutien dans la durée** aux projets artistiques et culturels portés par les acteurs du territoire en privilégiant et en développant des conventions pluriannuelles d'objectifs plutôt que des appels à projets s'inscrivant dans une logique de court terme.
- **Des moyens ambitieux** permettant aux acteurs du territoire d'accroître leurs capacités de travail. Faisons ensemble le pari d'une nouvelle étape de la décentralisation au bénéfice de tous les habitants de la région.

Cette relation de confiance est aujourd'hui à construire. Elle implique la redéfinition du rôle du Conseil régional, non plus opérateur direct d'événements culturels mais stratège et partenaire des acteurs du territoire.

MOYENS AU SERVICE D'UNE AMBITION PARTAGÉE

La politique culturelle régionale peut s'appuyer sur les nombreux acteurs culturels engagés sur le territoire régional :

- les lieux de production et de création : 2 Centres Dramatiques Nationaux, 1 Centre Chorégraphique National, 1 Pôle National Cirque, 1 Pôle National des Arts de la Rue, 1 Pôle National Cirque et Arts de la rue, 1 Pôle Arts de la Marionnette ;
- les lieux de création et de diffusion : 8 Scènes nationales, 7 Scènes conventionnées, 2 Centres de Développement Chorégraphique, de nombreux lieux intermédiaires, théâtres de ville, des festivals indépendants et originaux, etc. ;
- les équipes artistiques indépendantes : des compagnies conventionnées ou aidées, gérant parfois un lieu, soit au total plus de cent cinquante compagnies de cirque, danse, marionnettes, théâtre et théâtre de rue ;
- des lieux d'enseignement et de formation ;
- des réseaux et dynamiques territoriales.

Leurs activités, mobilisables au service d'une ambition partagée, couvrent toute l'étendue du secteur culturel :

- création de spectacles, production, coproduction, soutien et accompagnement ;
- résidences de création ouvertes permettant les échanges autour des processus de création à l'œuvre, résidences de recherche contribuant au renouvellement des formes ;
- diffusion de spectacles régionaux, nationaux, étrangers dans et hors des lieux dédiés (théâtres mais aussi salles communales, espace public, établissements scolaires, centres de détention, etc.) ;
- médiation culturelle en direction du public le plus large qui favorise, par l'accès aux œuvres et la pratique artistique, l'ouverture au monde, l'acceptation de l'altérité, la construction d'un esprit critique ;
- ateliers de découverte et de pratique artistique en direction de tous les publics (publics scolaires et universitaires, publics en situation de handicaps, publics socialement défavorisés, pensionnaires de maisons de retraite, détenus, etc.) ;
- créations participatives professionnelles impliquant les habitants du territoire ;
- formation des artistes de demain à travers des enseignements spécialisés, formation continue pour les professionnels du secteur de tous métiers, insertion professionnelle ;
- échanges avec les entreprises du territoire nourris par les défis partagés ;
- construction de tiers lieux, ouverture et inscription des lieux sur et dans le tissu socio-culturel local par le développement de lieux de vie et de convivialité, d'outils numériques, de clubs d'entrepreneurs liés aux projets culturels ;
- mises en place d'espaces d'échanges, de réflexions et de repérages, en collaboration avec des réseaux partenaires, territoriaux, nationaux ou internationaux, spécifiques ou transversaux, contribuant au rayonnement, à la structuration et à la mise en partage de ressources.

OBJECTIFS ET AXES D'INTERVENTION

I- Création artistique, soutien et valorisation, inscription européenne et ouverture au monde

1. Principes

Une politique culturelle efficiente s'appuie sur les artistes et équipes artistiques d'un territoire et passe en premier lieu par le déploiement d'un soutien fort à leur travail de création. Ce soutien doit être le pré-lude à tous les autres aspects de la politique culturelle. Son déploiement doit se faire dans le respect des libertés de création et de programmation et dans un cadre d'intervention défini clairement par le Conseil régional.

2. Dispositifs, axes d'intervention

En matière de soutien à la création, nous proposons :

- l'augmentation conséquente des moyens dédiés à la production par :
 - le développement des aides à la création pour toutes les disciplines et les formes artistiques du spectacle vivant (arts de la rue, cirque, danse, marionnette, performance, théâtre, spectacle lyrique ou musical, spectacles jeune public, etc.) ;
 - l'accompagnement des artistes tout au long de leur parcours ;
 - le soutien pérenne au fonctionnement des compagnies, qui portent le risque de production ;
 - l'amélioration du soutien aux résidences qui donnent du temps de travail aux artistes et contribue à ancrer le travail de création sur un territoire ;
 - le soutien aux lieux qui accompagnent la création et garantissent la diversité des registres et des esthétiques ;
- la généralisation du principe des conventions pluriannuelles d'objectifs – quel que soit le montant engagé par le Conseil régional – qui donnent une meilleure visibilité aux acteurs culturels, lieux comme compagnies, et constituent la condition sine qua non de leur développement ;
- la mise en place d'un comité d'experts consultatif indépendant et transparent qui adresse des réponses constructives basées sur des critères clairs aux porteurs de projets.

Ce déploiement pour la création doit s'accompagner d'une politique efficace de soutien à la diffusion des spectacles. Cette politique, qui doit intégrer l'enjeu de l'équité territoriale que suppose une attention égale à tous les territoires, contribuera au rayonnement de la Région à travers la création. Elle pourrait se concrétiser par :

- l'accompagnement des équipes artistiques dans leur stratégie de développement territorial ;
- la pérennisation ou le développement des aides à la diffusion régionale (aide à la circulation en réseau des compagnies en région) et nationale (la poursuite de l'aide à la diffusion dans les festivals nationaux) des compagnies ;
- le soutien aux lieux à travers :
 - l'aide aux tournées concertées d'artistes internationaux ;
 - l'aide à la diffusion à l'international de la création en région.

La logique événementielle, souvent privilégiée dans le Nord-Pas-de-Calais, a montré ses limites. Nous appelons de nos vœux une concentration des moyens sur le renforcement de l'écosystème créatif du territoire et sur la création. L'idée d'un festival régional nous paraît prématurée. Elle suppose que le renforcement du secteur soit accompli, que les acteurs soient confortés par un cadre partenarial permettant une projection à long terme. Les festivals existants, bien référencés, participent déjà de l'identité de la Région, transfrontalière et internationale et ils pourraient également être renforcés.

II- Démocratisation et équité territoriale

1. Principes

La décentralisation n'est pas achevée. Le territoire national, et celui de notre région en particulier, est toujours inégalement couvert : les citoyens ne bénéficient pas d'un accès égal à la culture (zones blanches, offre culturelle insuffisante, besoin de médiation, etc.).

Nous sommes convaincus que les acteurs culturels doivent aller à la rencontre des populations et des territoires les plus isolés. La culture ne peut certes pas tout mais elle peut contribuer à réduire les inégalités socio-culturelles qui se superposent souvent à la réalité géographique.

D'autre part, la réussite du maillage territorial régional à construire reposera sur la capacité du Conseil régional à s'affirmer comme chef de file sur l'ensemble de son territoire et à engager un dialogue avec l'État et les autres collectivités vers la signature de pactes territoriaux donnant un cap aux acteurs culturels. À ce titre nous appelons de nos vœux une Commission culture au sein de la Commission Territoriale de l'Action Publique.

2. Dispositifs, axes d'intervention

Le paysage culturel régional, très polarisé, est marqué par les politiques conduites dans les dernières décennies : concentration des moyens sur les métropoles, déficit de lieux culturels en Picardie, persistance de zones urbaines ou rurales où l'accès à la culture est plus difficile, etc. Pour améliorer le maillage territorial dans l'esprit d'une plus grande équité et offrir à tous un meilleur accès à la culture, nous proposons :

- **équité territoriale** : l'harmonisation par le haut de l'engagement culturel du Conseil régional sur l'ensemble du territoire régional avec :
 - le soutien aux politiques culturelles des communes et intercommunalités de petite ou moyenne taille par le cofinancement de projets ou l'investissement dans l'équipement ;
 - l'accompagnement des projets culturels conduits dans les zones urbaines sensibles en prenant en compte les inégalités entre les métropoles de la région et les territoires périphériques ou éloignés ;
 - la sensibilisation des collectivités territoriales à mettre en œuvre des politiques culturelles et à accueillir des projets artistiques sur leur territoire ;
- **démocratisation** : le développement d'une présence artistique durable sur des territoires cibles où l'accès à la culture est insuffisant à travers :
 - la mise en relation des artistes avec des collectivités territoriales disposant d'espaces de travail et partantes pour mener un projet artistique ;
 - le soutien aux résidences d'équipes artistiques sur le territoire dans les lieux adaptés, pour favoriser l'appropriation de la création par les habitants de la région ;
 - un dispositif d'aide à la diffusion des œuvres créées en région, notamment dans le cadre des résidences sur le territoire, au plus proche des populations éloignées de l'offre culturelle ;
 - l'encouragement des initiatives artistiques de type : projets participatifs, valorisation des projets artistiques portés par les habitants quelle que soit leur culture et leur origine.

Enfin, nous souhaitons la mise en réseaux des acteurs culturels sur le territoire afin d'améliorer leur structuration et de favoriser les initiatives communes par le partage des expériences et des projets.

III- Éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

1. Principes

Les dernières élections régionales ont mis en évidence la rupture d'une partie croissante de la population avec les valeurs républicaines qui donnent sens à notre activité. Cette fracture dans l'ordre des représentations souligne la nécessité d'investir dans le champ de l'éducation artistique et culturelle. L'art est un vecteur privilégié de la construction de l'individu, de sa pensée critique et de son autonomie, mais aussi de la découverte de l'altérité et de son acceptation. Il permet de mieux comprendre le monde et d'y trouver sa place. C'est pourquoi l'expérience esthétique, la pratique artistique et l'esprit critique doivent être offerts dès le plus jeune âge.

2. Dispositifs, axes d'intervention

Nous appelons de nos vœux un engagement fort du Conseil région en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) non seulement en direction de ses publics cibles mais, plus largement, pour tous les habitants et tout au long de la vie. Cet engagement pourrait se concrétiser par :

- la généralisation à l'échelle de la nouvelle région du programme d'Éducation artistique et culturelle dans les lycées tel qu'il a été conduit par la région Picardie et le Ministère de l'Éducation nationale en partenariat avec les acteurs artistiques et culturels du territoire ;
- l'incitation – pourquoi pas dans le cadre de pactes territoriaux ? – des collectivités territoriales à mener des politiques d'Éducation artistique et culturelle, de la maternelle au collège, pour atteindre ensemble les mêmes objectifs ;
- le soutien à la création et à la diffusion, dans les théâtres et dans les établissements scolaires, de spectacles conçus pour le jeune public en lien avec les autres collectivités territoriales et le Ministère de l'Éducation nationale ;
- le soutien aux initiatives d'éducation populaire et aux projets portés par les acteurs du territoire visant à favoriser l'expérience et la pratique artistique de tous les habitants, notamment des jeunes, en lien avec les résidences de territoire ;

- l'affirmation de la culture comme vecteur d'« encapacitation » (Amartya Sen), conférant à chacun les moyens d'exercer réellement sa liberté, au sein des cursus de formation initiale et continue avec les Directions de la Culture, de la Formation initiale et de l'Apprentissage du Conseil régional.

LES ENJEUX DE LA TRANSVERSALITÉ ENTRE LES POLITIQUES PUBLIQUES

Si la porosité entre les disciplines artistiques semble aujourd'hui tout aussi naturelle qu'indispensable, il n'en va pas de même entre les arts et la culture et les autres pans de la société et/ou de l'économie. L'art peut pourtant jouer un rôle essentiel, au-delà du secteur culturel, dans la construction de l'individu et du citoyen. C'est pourquoi nous pensons que la culture – qui n'est pas une tour d'ivoire – doit irriguer l'ensemble de la société, à travers le maillage existant et les équipes artistiques du territoire bien sûr, mais aussi les établissements scolaires et universitaires, les entreprises, etc. Cet effort pourra contribuer à soutenir la dynamique économique de la région.

I- Culture, société et politiques publiques

Pour améliorer cette irrigation, nous proposons que le Conseil régional :

- améliore la **formation tout au long de la vie** en encourageant le développement des politiques d'éducation artistique et culturelle dans les entreprises pour construire une relation plus forte entre artistes et salariés à travers la pratique artistique en entreprise, les sorties aux spectacles, l'accueil de formes in situ ou de résidences d'artistes au sein des locaux, etc. ;

- conduise une politique ambitieuse pour le spectacle vivant dans **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** :

- *enseignement supérieur artistique* : Les formations artistiques supérieures proposées dans la région, reconnues pour leur qualité au niveau national, attirent un nombre grandissant de candidats, contribuant au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire.

Le Conseil régional, qui en est un partenaire essentiel, doit poursuivre son engagement dans ce domaine en pérennisant les crédits alloués aux écoles pour maintenir le niveau d'excellence. D'autre part, la mise en place de dispositifs complémentaires permettrait de soutenir les projets de développement des écoles : accompagner de nouvelles formations destinées à répondre aux évolutions et besoins de la création artistique actuels, offrir des locaux de qualité adaptés aux enseignements et à l'accueil d'artistes et intervenants de premier plan, améliorer les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Enfin, le soutien de partenariats écoles / lieux pourrait contribuer à stimuler le maillage du territoire grâce notamment à des programmes de résidences et de mobilité en région et à l'international.

- *enseignement supérieur* : Le Conseil régional peut être le catalyseur du renouvellement des liens distendus entre les universités, la recherche, l'innovation et les arts.

La rencontre entre arts et sciences (humaines, sociales ou technologiques) constitue une opportunité de générer une nouvelle offre artistique, de favoriser l'innovation sous toutes ses formes et de renouveler la méthode de diffusion de la culture scientifique et technique par la mise à contribution d'artistes assumant une vision originale du monde.

Pour le public, cette rencontre souvent stimulante contribue au décloisonnement de la création artistique et de la médiation scientifique. Elle pourrait être le socle de démarches pédagogiques innovantes organisées autour de spectacles et d'expositions conçues en écho.

- intègre les acteurs culturels aux **programmes opérationnels européens dont le Conseil régional est chef de file (FEDER, FSE)**. Dans les trente dernières années, de nombreux projets culturels transfrontaliers d'une grande richesse ont vu le jour, notamment dans le Nord-Pas-de-Calais. Partie d'une Eurorégion qu'elle forme avec la Belgique et le Kent, notre grande région doit poursuivre la collaboration avec ses voisins. Il nous semble important – et conforme au traité de l'Union qui fait de la culture une priorité transversale de toutes les politiques de l'Union - que le Conseil régional continue d'orienter une part des fonds FEDER et FSE qu'elle pilote au profit du développement culturel à travers des projets liés aux thématiques de l'emploi, de l'apprentissage et de la formation (FSE), du vivre-ensemble sans frontières, de l'économie et de l'innovation (FEDER).

Cette attention renouvelée à la dimension culturelle des coopérations européennes transfrontalières entretiendra l'émergence de projets internationaux et participera au rayonnement de la région au-delà de ses frontières tout en alimentant le processus de construction d'une identité européenne transnationale par la construction de références communes et la valorisation de l'altérité, au cœur de l'expérience esthétique.

II- Culture et emploi

Dans le secteur du spectacle vivant, industrie de main d'œuvre s'il en est, l'investissement public permet un effet levier puissant qui génère un nombre élevé d'emplois non délocalisables. On estime que le secteur culturel génère en France 1,3 millions d'emplois directs ou indirects dont près de 10% exercent dans le spectacle vivant. C'est pourquoi nous demandons au Conseil régional de mener une politique ambitieuse dans ce domaine :

- en donnant aux acteurs culturels, lieux et compagnies, les moyens de provoquer l'effet levier par :
 - un soutien aux lieux, parmi les principaux pourvoyeurs d'emploi du territoire dans notre secteur ;
 - un soutien à la structuration des compagnies, pour consolider les emplois créés et assurer la permanence artistique ;
 - une attention particulière aux compagnies émergentes ;
 - une attention particulière aux compagnies bénéficiant du dispositif des Emplois Solidaires mis en place par le Conseil régional de Picardie qui pourraient perdre une part importante de leurs recettes de fonctionnement si le dispositif devait disparaître ;
 - la mobilisation pour la culture des dispositifs d'aide à l'emploi et d'emplois aidés que le Conseil régional copilote ;
- en veillant au développement des offres de formations initiale et continue identifiées et à l'insertion professionnelle des artistes, auteurs, interprètes, techniciens et personnels administratifs ;
- en mettant en œuvre une véritable politique de formation professionnelle pour le spectacle vivant :
 - le développement de l'accord de branche culture signé par la Région Picardie qui permet le financement du plan de formation professionnelle des métiers de la culture ;
 - l'intégration de la formation professionnelle aux dispositifs mis en œuvre par le Conseil régional dans le secteur culturel : un groupe de travail associant les services régionaux concernés et les responsables de formations professionnelles (École du Fresnoy et écoles d'art de la Région pour les Arts visuels, École du Nord pour les Arts de la Scène, Centre régional des arts du cirque de Lomme, conservatoires régionaux, représentants des salariés, etc.) pourrait être constitué.

Enfin, l'art et la culture sont aussi des leviers à mobiliser au profit de l'emploi au-delà du secteur culturel. Les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle le savent : les barrières à l'emploi sont aussi culturelles. Le Conseil régional pourrait favoriser la réinsertion ainsi que la formation et la qualification des demandeurs d'emplois par les acteurs culturels du territoire. Sur la base d'expériences existantes, des projets pilotes associant acteurs culturels, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'entreprise doivent être promus, soutenus et évalués afin de déterminer comment favoriser la présence d'artistes et/ou de professionnels de la culture dans les dispositifs de retour à l'emploi.

COLLECTIF

RÉGIONAL

ARTS

ET

CULTURE

COLLECTIF

COLL

LIVRE VERT RÉGIONAL

ARTS

ARTS

Livre vert préparatoire à la consultation culture
organisée par le Conseil régional

Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie,

édité par le **Collectif régional arts et culture**

Hauts-de-France | Nord Pas de Calais - Picardie en
avril 2016.

ET

ET

CULTURE

CULTU